ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

Rapport Annuel | 2025

SOMMAIRE

BUDGET 01

ORGANISATION 02

LE MOT DU PRÉSIDENT 03

CONJONCTURE CAPRINE 05

CONTRIBUER AUX TRAVAUX SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE 13

ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE QUALITÉ DU LAIT DE CHÈVRE 15

ENGAGER LA FILIÈRE CAPRINE DANS UNE STRATÉGIE PROACTIVE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL 18

FOCUS SUR L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE CAPRINE 25

L'ANICAP AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE EN PRODUCTION FERMIÈRE ET EN FABRICATION AU LAIT CRU 31

FOCUS SUR LA CONDUITE D'ÉLEVAGE ET LA REPRODUCTION 38

L'ANICAP, PARTENAIRE DE L'INNOVATION GÉNÉTIQUE AU SERVICE DE L'ÉLEVAGE CAPRIN 39

L'ANICAP MOBILISÉE FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 41

DES DÉMARCHES DE PROGRÈS POUR ASSURER LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE 50

LES ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL 53

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS : UNE ACTION FONDATRICE DE L'ANICAP 55

BUDGET

RÉPARTITION DU BUDGET DE L'ANICAP EN 2025

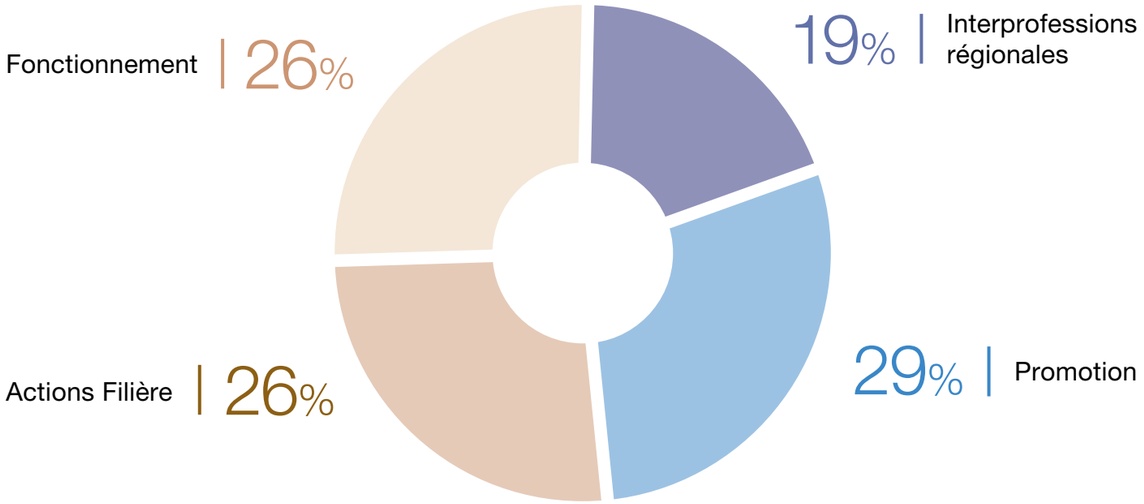

Le budget de l'ANICAP repose sur les cotisations interprofessionnelles qui sont versées par tous les opérateurs à raison de :

3,5 €/1000 litres

pour les producteurs livreurs dont le lait est collecté par une laiterie

1,5 €/1000 litres

pour les transformateurs de lait de chèvre

4 €/1000 litres

pour les producteurs laitiers fermiers qui transforment leur lait à la ferme

Ces cotisations interprofessionnelles sont rendues obligatoires par les pouvoirs publics pour tous les acteurs de la filière caprine par un arrêté paraissant au Journal Officiel.

Les missions de l'ANICAP sont encadrées par la réglementation européenne et française.

ORGANISATION

L'ANICAP, PORTE-PAROLE DE LA FILIÈRE LAITIÈRE CAPRINE FRANÇAISE

Créée en 1983 et reconnue par les pouvoirs publics français et européens, l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de chèvre, les entreprises laitières privées et les coopératives laitières réunis en collèges.

Elle incarne la volonté commune de ses trois collèges d'œuvrer pour une filière laitière caprine durable, résiliente et créatrice de valeur, ancrée dans les territoires et à l'écoute de la société civile.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des trois collèges. Ensemble, ils déterminent la stratégie collective de la filière à court et moyen termes en s'appuyant sur une équipe de cinq salariées.

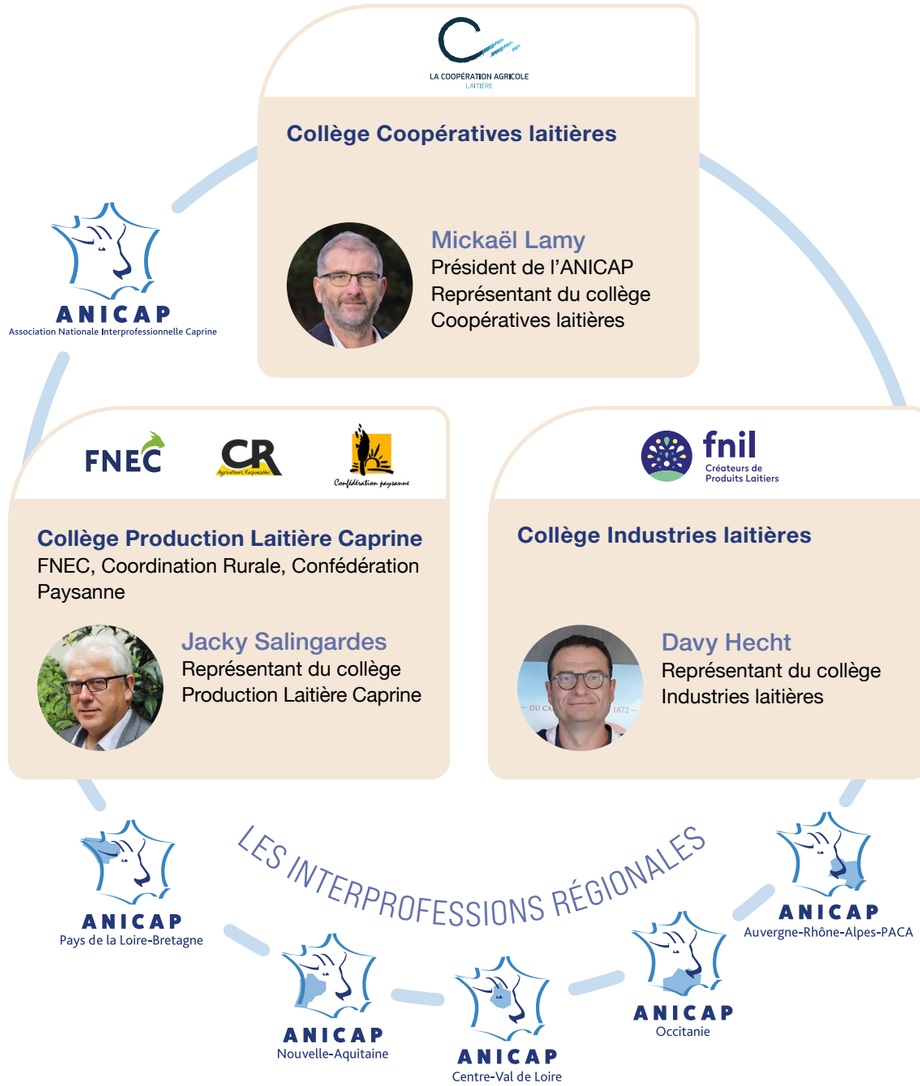

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mickaël LAMY
Président de l'ANICAP

Après un premier semestre marqué par une forte baisse de la collecte, la reprise enregistrée dès l'été nous a permis d'atteindre, finalement, une collecte stable en 2025. Cette dynamique se confirme en 2026 : la campagne fourragère 2025 a été excellente et les productivités laitières sont au rendez-vous. C'est une bonne nouvelle pour les producteurs, dont le chiffre d'affaires, et donc le revenu, devrait nettement progresser après deux années en retrait. Pour autant, il nous faut rester humbles : nous retrouvons seulement le niveau de collecte de 2023 !

Notre filière reste attractive et les porteurs de projets sont nombreux. Cependant, l'intensité capitalistique du métier rend beaucoup plus difficile l'accès aux financements, en particulier pour les candidats « hors cadre familial », très nombreux dans notre filière. Dans ce contexte, la création de valeur, l'accompagnement technique et la formation deviennent des leviers essentiels pour sécuriser et réussir les projets d'installation.

Nos débouchés restent solides : la consommation de fromage, tous laits confondus, se maintient en France comme à l'export. Le segment de la restauration hors domicile semble être un peu plus en difficulté : c'est à surveiller car ce secteur a été un puissant moteur du développement de notre filière ces dernières années, en permettant au lait de chèvre de sortir du seul plateau de fromage. Malgré cela, les perspectives globales demeurent favorables : la baisse structurelle de la collecte de lait de chèvre en Espagne et aux Pays-Bas offre à la filière française de réelles opportunités de croissance.

En 2025, l'ANICAP a participé activement aux conférences sur la souveraineté alimentaire initiées par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard. Forts de la dynamique de nos marchés, nous restons résolument optimistes quant à notre capacité à rester souverains et à développer notre filière dans ses territoires : celle-ci représente, en effet, une véritable opportunité pour redonner de la valeur et de la résilience aux exploitations, notamment en zones intermédiaires.

Pour cela, l'amont comme l'aval doivent être accompagnés à la hauteur des enjeux, que ce soit au travers des politiques d'accompagnement de l'installation et de développement de la production ou au travers de la modernisation et de l'adaptation des outils de transformation.

Cette Assemblée générale est placée sous le signe de la jeunesse : ce sont bien les dynamiques portées par les jeunes aujourd'hui qui conditionneront, demain, la capacité des pays à se nourrir de produits durables et de qualité. La génération Z est très certainement différente des précédentes, mais elle est tout aussi pleine d'énergie et de créativité ! Notre rôle est de l'accueillir, de l'encourager et de l'accompagner pour qu'elle réussisse.

En 2025, nous avons poursuivi nos actions avec une ambition claire : contribuer à renforcer l'attractivité, la valeur et la résilience de nos productions. Notre participation au Challenge France Terre de Lait des lycées agricoles illustre cette volonté de nous rapprocher des jeunes générations pour leur faire découvrir le métier d'éleveur, les produits et les enjeux de la filière caprine. Investir dans la transmission et la pédagogie est indispensable pour garantir l'avenir du secteur.

Nous avons également pu amorcer le déploiement de Cap'Well, notre outil d'évaluation du bien-être animal. Fruit de plusieurs années de travail collectif, il est désormais prêt, et nous pouvons en être fiers.

Concernant la qualité du lait de chèvre, les modalités de paiement ont évolué. Afin de permettre aux éleveurs de suivre plus précisément la qualité de leur production et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, les trois collèges de l'ANICAP ont adopté deux accords interprofessionnels entrés en vigueur le 1er janvier 2026. Chaque livraison de lait de chèvre doit désormais faire l'objet d'analyses systématiques à chaque collecte (matière grasse, matière protéique, résidus d'antibiotiques, point de congélation, cellules somatiques, urée). Ces nouvelles dispositions concernant la fréquence de réalisation des analyses sont d'application obligatoire. En complément, une mise à jour du classement du lait de chèvre a été proposée par les trois collèges de l'ANICAP en fonction de différents critères comme les cellules somatiques, les germes et les IGG1, ou encore le point de congélation. Ces règles relatives au classement du lait de chèvre demeurent d'application volontaire, dans le respect de la liberté contractuelle des éleveurs et des laiteries. L'ensemble de ces nouvelles dispositions représente une avancée majeure pour la filière, qui gagne ainsi en transparence, en équité et en valorisation de la qualité du lait de chèvre.

En matière de communication vis-à-vis du grand public, nous avons franchi une étape importante avec l'élargissement du périmètre de la promotion collective au lait UHT et aux produits ultra-frais, qui se traduit par l'adoption d'un nouveau logo, affirmant ainsi davantage la diversité et la modernité de l'offre caprine. L'année 2025 a par ailleurs été marquée par le lancement de la newsletter de l'ANICAP, nouvel outil d'information destiné à renforcer notre lien avec l'ensemble des acteurs de la filière, en facilitant le partage de nos actions, positions et projets.

Enfin, l'ANICAP s'est pleinement engagée pour la défense du lait cru, à travers sa participation au collectif lait cru, mobilisé pour demander aux pouvoirs publics la mise en place d'un plan de sauvegarde, et la création d'un comité de liaison lait cru propre à la filière caprine pensé comme un espace essentiel de concertation et de coordination entre les acteurs concernés dans notre filière.

L'ensemble de ces actions témoigne de l'engagement constant de l'ANICAP, aux côtés des professionnels de la filière, pour défendre, valoriser et préparer l'avenir des différentes productions caprines. Pour mener à bien l'ensemble de ces travaux, l'ANICAP a décidé d'augmenter le montant de la cotisation interprofessionnelle. C'est ainsi que la part des transformateurs est passée de 1 euro à 1,5 euro les 1000 litres, signe de l'implication de ceux-ci dans les travaux collectifs.

En résumé, l'année écoulée illustre bien la capacité de notre filière à se mobiliser et à progresser, portée par une collecte dynamique et des marchés solides, avec des avancées notables en matière de qualité du lait, de bien-être animal et de communication.

Mais ces réussites ne doivent pas occulter les défis à relever : maintenir l'attractivité du métier, permettre l'installation des jeunes, soutenir l'investissement, moderniser les outils et garantir la souveraineté alimentaire sur nos territoires. Plus que jamais, la cohésion entre tous les maillons de la filière est essentielle pour transformer ces enjeux en leviers durables de développement.

Portée par l'énergie des nouvelles générations, l'engagement des professionnels et le rôle fédérateur de l'ANICAP, notre filière dispose de tous les atouts pour continuer à renforcer sa valeur, sa résilience et son rayonnement. Ensemble, continuons à bâtir une filière caprine forte, ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir !

685 millions de litres (-0,3%/ 2024)
Production de lait de chèvre

497 millions de litres (-0,5%/ 2024)
Collecte de lait de chèvre

97 366 tonnes (-0,8%/ 2024)
Fabrication de fromages de chèvre par les laiteries

47,5 %
Part de la fabrication de bûchettes sur les fabrications totales

16 248 tonnes (+3,8%/ 2024)
Fabrication de yaourts

11 437 tonnes (-2,5%/ 2024)
Fabrication de lait UHT

59,885 millions de litres (+16%/ 2024)
Importations de lait de chèvre

CONJONCTURE CAPRINE | LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2025

24 547 tonnes (+0,3%/ 2024)
Exportations de fromages de chèvre

3 947 tonnes (+1,1%/ 2024)
Stocks de matières premières

928 €/1000 L (+0,8%/ 2024)
Prix moyen du lait de chèvre

51 415 tonnes (+1,4%/ 2024)
Ventes de fromages de chèvre en rayon libre-service en GMS

10 583 tonnes (+4,9%/ 2024)
Ventes de yaourts au lait de chèvre en rayon libre-service en GMS

7 357 tonnes (-3,4%/ 2024)
Ventes de lait de chèvre UHT en rayon libre-service en GMS

Sources : EML de FAM, Circana-CNIEL

La conjoncture de la filière laitière caprine pour l'année 2025

Evolution des principaux postes de l'IPAMPA lait de chèvre

Source : Idele et AGRESTE

INDICE IPAMPA LAIT DE CHÈVRE (panier de charges représentant 73% des charges totales)
Évolution des indices mensuels du trimestre, de la moyenne trimestrielle et du cumul sur les 12 derniers mois

Base 100 en 2020	Moyenne trimestre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation 12 mois glissants
INDICE IPAMPA-Lait de chèvre	119,5	119,8	119,8	118,9	-2,2%
Évolution /2024	-2,4%	-1,7%	-1,6%	-1,9%	

Base 100 en 2020	Moyenne année
INDICE IPAMPA-Lait de chèvre	121
Évolution /2024	-2,2%

Principaux postes de l'IPAMPA lait de chèvre

Source : GEB-Idele d'après INSEE et SSP

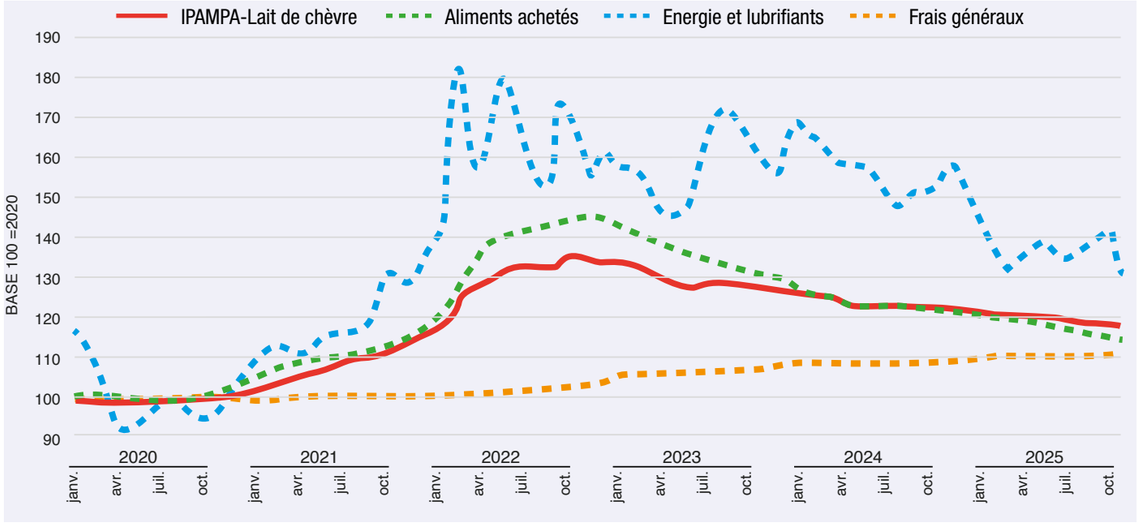

À la fin de l'année 2025, l'indice IPAMPA lait de chèvre est en baisse de -1,9% par rapport à 2024 et de -2,2% sur 12 mois glissants.

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2025

Marge MILC en indice (base 100 en 2015)

Source : Idele

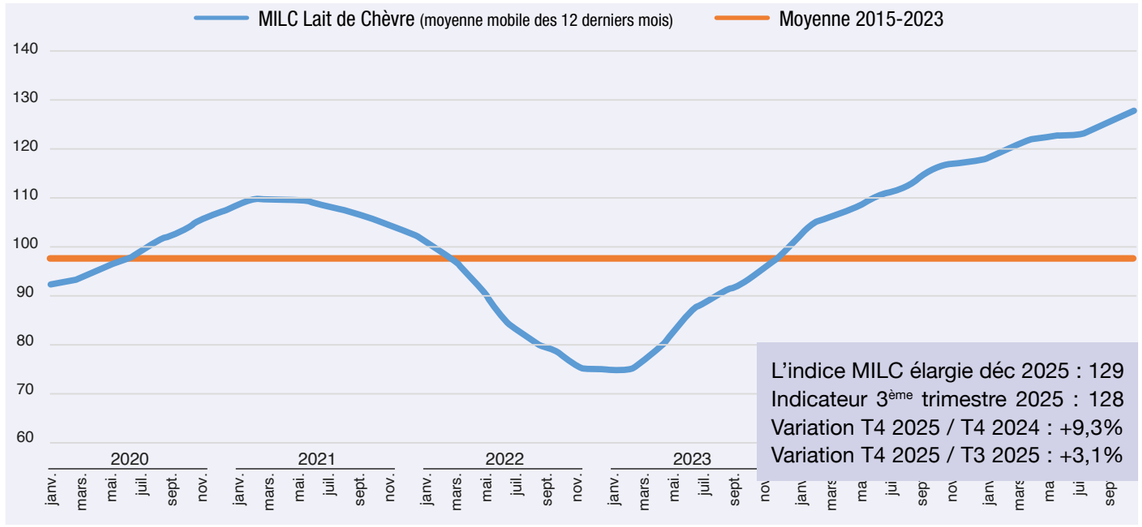

Au dernier trimestre de 2025, la marge de l'exploitation (indicateur MILC) élargie a augmenté de +9,3% par rapport au dernier trimestre de 2024.

Evolution des indices de prix de vente industriels

Source : INSEE

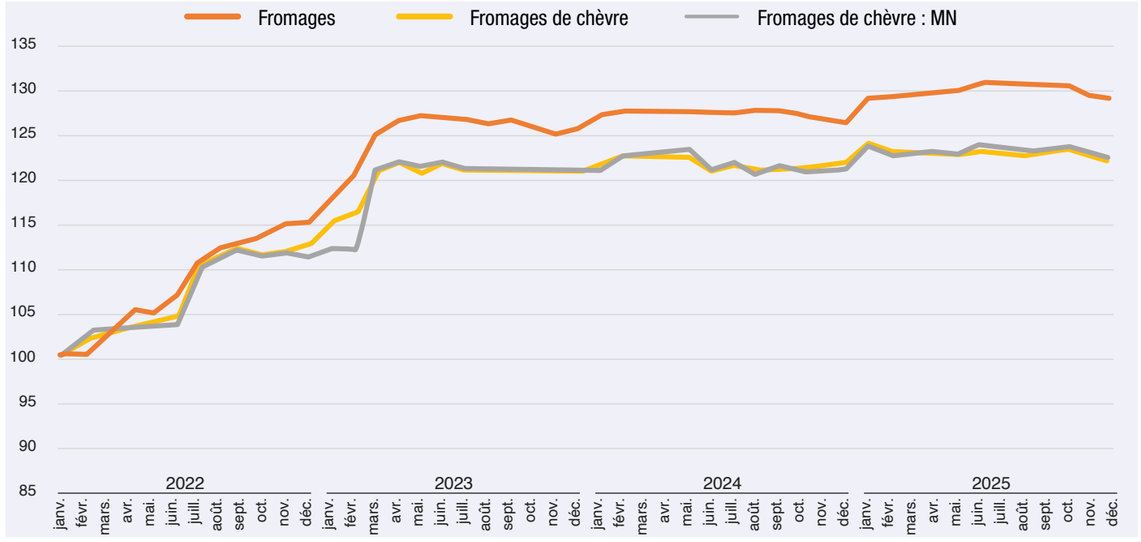

Au mois de décembre 2025, les PVI des fromages de chèvre et ceux des fromages de chèvre de marque nationale sont en légère augmentation par rapport à la même période en 2024, mais en baisse sur l'année 2025.

Les fabrications en laiteries-fromageries en 2025

Source : Enquête Mensuelle Laitière SSP/FranceAgriMer

Fromages de chèvre | 78%

13% | Ultra-frais (yaourts et lait fermenté)

9% | Lait conditionné

En 2025, les fromages de chèvre représentent la majeure partie des fabrications en laiteries-fromageries (78%, soit 97 366 tonnes), tandis que l'ultra-frais et le lait conditionné se partagent une plus faible part, avec respectivement 13%, soit 16 248 tonnes, et 9% soit 11 437 tonnes.

Cependant, on constate que l'ultra-frais reste en progression (+3,8%/2024).

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC des fromages de chèvre en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

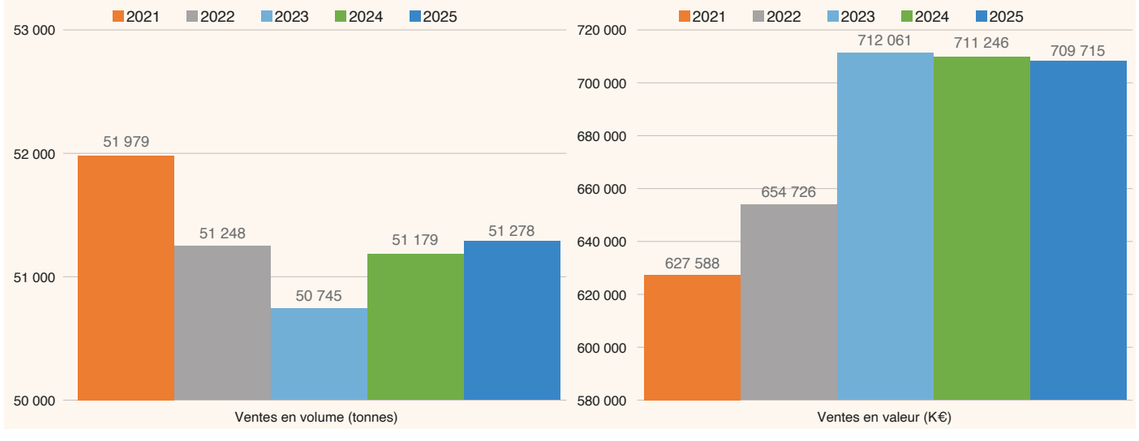

En 2025, les ventes de fromages de chèvre en LS sont en hausse en volume (+0,2%) et en baisse en valeur (-0,22%) par rapport à l'année 2024.

PVC des fromages de chèvre en libre-service (€/kg)

Source : CIRCANA-CNIEL

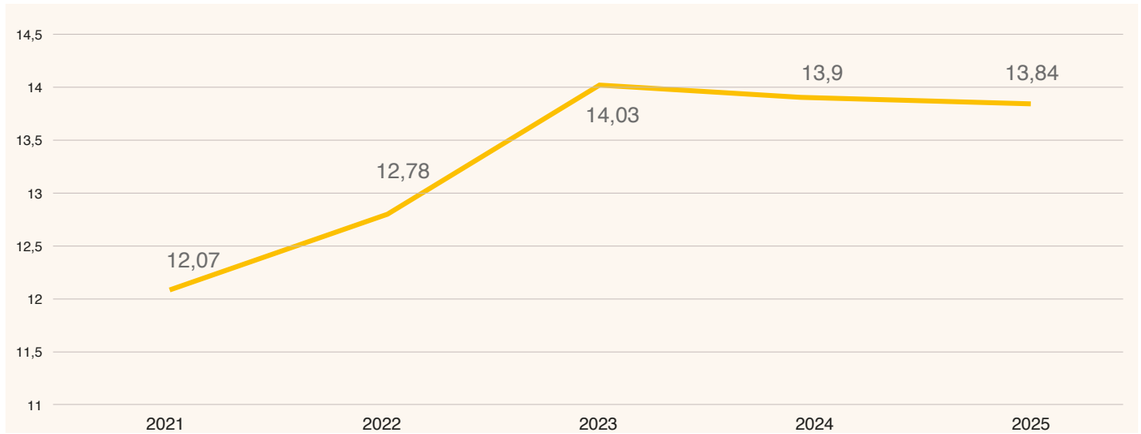

Les PVC diminuent pour les fromages de chèvre (-0,43%). Le prix moyen s'établit à 13,84€/kg.

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC du lait de chèvre UHT en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

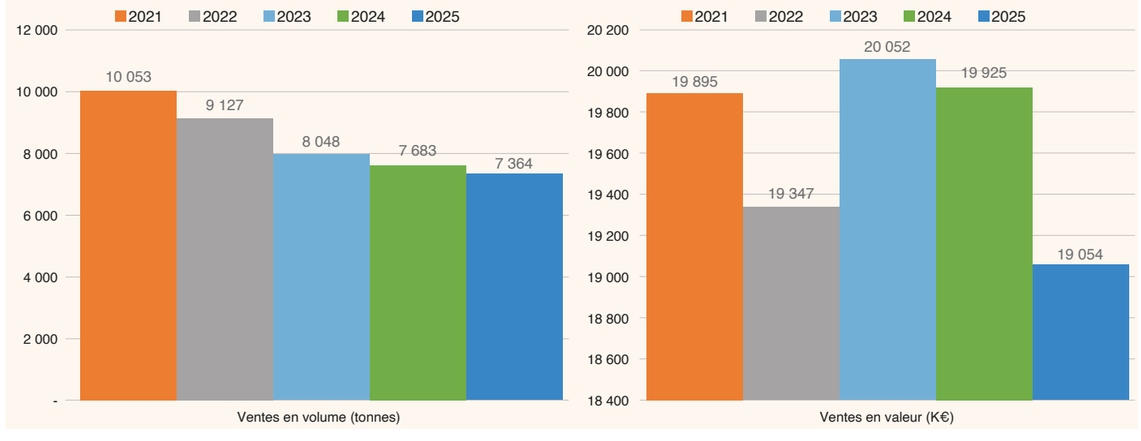

En 2025, les ventes de lait de chèvre UHT sont en baisse en volume (-4,15%) et en valeur (-4,37%).

PVC du lait de chèvre UHT en libre-service (€/kg)

Source : CIRCANA-CNIEL

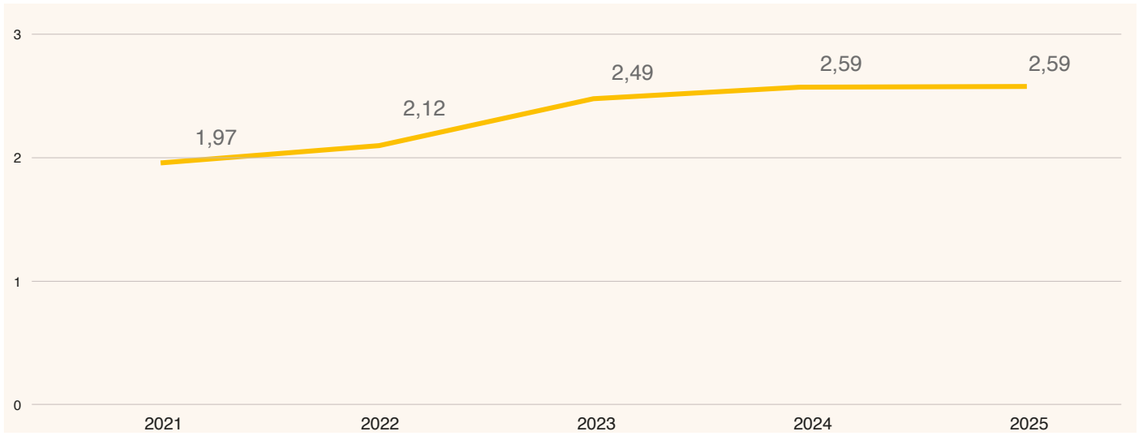

Les PVC quant à eux restent stables. Le PVC moyen s'établit à 2,59€/kg.

Evolution des ventes en volume, en valeur et des PVC des yaourts au lait de chèvre en libre-service

Source : CIRCANA-CNIEL

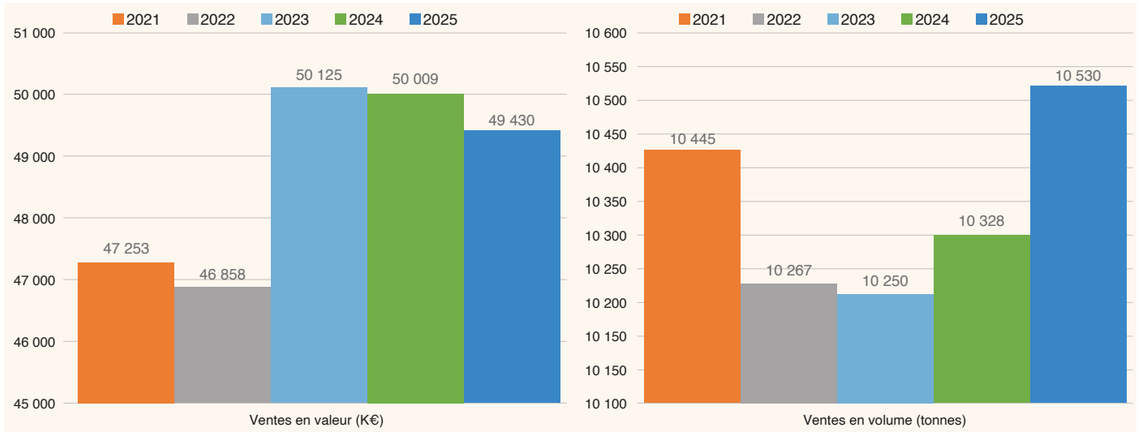

En 2025, les ventes de yaourts au lait de chèvre sont en hausse en volume (+1,95%) et en baisse en valeur (-1,16%) par rapport à 2024.

CONJONCTURE CAPRINE | LES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2025

PVC des yaourts au lait de chèvre (€/kg)

Source : CIRCANA-CNIEL

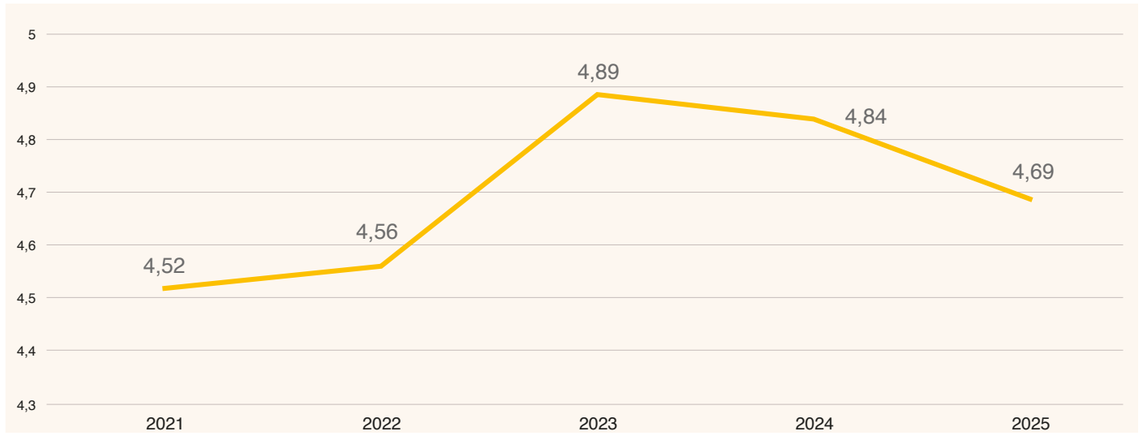

Les PVC sont en baisse (-3,1%). Le prix moyen s'établit à environ 4,70€/kg.

FOCUS | CONTRIBUER AUX TRAVAUX SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

En 2025, l'ANICAP s'est pleinement mobilisée sur les enjeux de souveraineté alimentaire, inscrits comme un intérêt général majeur dans la loi d'orientation agricole. À la suite de l'annonce, par la ministre de l'Agriculture, de l'organisation des conférences de la souveraineté alimentaire, l'ANICAP a pris part aux réflexions engagées sous la coordination de FranceAgriMer.

Dans ce cadre, l'ANICAP a élaboré une note de positionnement stratégique relative à la souveraineté de la filière laitière caprine à l'horizon 2035. Ce document vise à apporter une contribution structurée et argumentée aux travaux des conférences, en s'appuyant sur les spécificités économiques, territoriales et organisationnelles de la filière caprine.

La note rappelle que la filière laitière caprine française, globalement autosuffisante et exportatrice nette, repose sur un modèle original alliant entreprises de transformation et forte composante fermière. Elle met toutefois en lumière plusieurs facteurs de fragilité, notamment la diminution du nombre de projets d'installation et la hausse marquée des coûts de construction et donc d'installation.

FOCUS | CONTRIBUER AUX TRAVAUX SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

Face à ces constats, **l'ANICAP réaffirme trois objectifs structurants en matière de souveraineté alimentaire :**

- **le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande**, en cohérence avec les débouchés du marché intérieur et de l'export ;

- **la pérennisation de la production sur le territoire national**, en faisant du renouvellement des générations un enjeu prioritaire ;

- **le renforcement de la compétitivité durable de la filière**, conciliant performance économique, transition environnementale et prise en compte des attentes sociétales.

La note souligne également les perspectives de croissance maîtrisée à l'horizon 2035, estimées entre +0,5 % et +1 % par an, impliquant l'installation de 500 à 600 exploitations sur 10 ans qui permettraient d'accompagner le renouvellement des générations et de couvrir les volumes additionnels destinés à répondre aux marchés en croissance.
Elle insiste sur la nécessité de favoriser l'innovation et de soutenir l'investissement des entreprises laitières, notamment dans le cadre de France 2030, afin de moderniser des outils industriels parfois vieillissants et d'accompagner les stratégies de développement des entreprises, notamment en matière de décarbonation.
Enfin, elle identifie comme levier prioritaire, pour l'amont de la filière, la mise en place d'outils de financement adaptés pour les installations et la modernisation des exploitations, dans un contexte où les difficultés d'accès au crédit constituent aujourd'hui le principal frein au développement de la filière. Cet enjeu, largement partagé par l'ensemble des filières agricoles, a été porté par l'ANICAP comme un message clé dans ses échanges auprès des pouvoirs publics.

Un projet d'envergure pour soutenir la souveraineté des filières animales à l'horizon 2050

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions et Souveraineté » du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, le projet **Ambitions élevages** est déployé sur une durée de quatre ans (2025-2029).

Ce projet, piloté par l'Acta et les Instituts techniques agricoles, vise à co-construire, dès à présent, des **trajectoires de souveraineté durable à l'horizon** 2050 ainsi que les leviers nécessaires pour les atteindre, afin d'accompagner les filières d'élevage dans l'anticipation des grands enjeux de demain : **souveraineté alimentaire, adaptation climatique, renouvellement des générations, attractivité des métiers et regard de la société.**

De nouvelles dispositions concernant la fréquence des analyses et la classification des laits livrés

En 2025, les trois collèges de l'ANICAP ont travaillé sur de nouvelles modalités de paiement du lait de chèvre selon sa composition et sa qualité. Pour permettre aux éleveurs de suivre avec plus de précision la qualité de leur lait et harmoniser les pratiques partout en France, ils ont pris de **nouvelles dispositions** à travers deux accords interprofessionnels pour une entrée en vigueur au **1er janvier 2026**.

Chaque livraison de lait de chèvre fait désormais l'objet d'analyses systématiques pour les critères obligatoires suivants : matière grasse, matière protéique, résidus d'antibiotiques, point de congélation, cellules somatiques et urée.

Le paiement du lait se fera sur la moyenne de tous les prélèvements validés.

Les germes à 30°C continueront d'être analysés trois fois par mois minimum et les critères optionnels (indice de lipolyse, spores butyriques, IGG1) une fois par mois minimum.

Une nouvelle règle encadre les écarts au-delà de 7 g/L entre deux analyses de MG et de MP. Les modalités d'envoi des échantillons par transporteur sont également précisées.

Le coût des analyses sera fixé par les conseils de gestion des laboratoires interprofessionnels. Sauf disposition contractuelle contraire, la prise en charge de ce coût sera répartie de manière équitable entre acheteurs et producteurs de lait de chèvre.

Ces nouvelles dispositions concernant la fréquence de réalisation des analyses et la gestion des écarts sont d'application obligatoire.

Par ailleurs, les trois collèges de l'ANICAP se sont accordés pour proposer, par accord interprofessionnel, une mise à jour du classement du lait de chèvre en fonction de différents critères :

- la teneur en cellules somatiques comme indicateur d'infection mammaire, avec pour objectif un seuil de 1 million de cellules par ml, évalué sur la base d'une analyse à chaque livraison ;

- la teneur en germes, avec pour objectif un seuil à 50.000 germes par ml, évalué sur la base de 3 analyses par mois ;

- la teneur en IGG1 comme indicateur de la présence de colostrum avec un seuil de 0,8 g/l, sur la base d'une analyse par mois minimum sur une période d'analyse élargie de septembre à mars.

ANICAP

Accord interprofessionnel national relatif aux analyses servant au paiement du lait de chèvre en fonction de sa composition et de sa qualité

Etant rappelé que :

La qualité du lait répond à des exigences en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire définies dans une réglementation européenne spécifique, appelée « Paquet Hygiène ».

Au plan national, l'article L.654-30 du code rural et de la pêche maritime pose le principe d'un paiement du lait au producteur en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire.

C'est ainsi que le décret n°2012-1250 et l'arrêté du 9 novembre 2012tel que modifié par l'arrêté du 25 janvier 2019 (ci-après « arrêté du 9 novembre 2012 ») relatifs aux modalités de paiement du lait de vache, de brebis et de chèvre en fonction de sa composition et de sa qualité définissent les critères relatifs aux propriétés du lait, ainsi que les modalités d'analyses nécessaires à la détermination du prix du lait.

Afin de préserver et d'améliorer la qualité des produits, les organisations membres de l'ANICAP, réunies au sein des trois collèges, ont souhaité adopter les dispositions suivantes.

Article 1 – Objet de l'accord

Les dispositions du présent accord sont adoptées dans le cadre de l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) conformément à l'article L.632-3 du code rural et de la pêche maritime. Les annexes et leurs mises à jour font partie intégrante du présent accord.

Les collèges conviennent de définir un cadre interprofessionnel national précisant les critères et les conditions de prélèvement et d'analyses, à savoir :

- les conditions d'échantillonnage du lait de chèvre ;
- les conditions de prise en charge du coût des analyses ;
- les critères et les fréquences minimales d'analyse de ces critères ;
- les méthodes d'analyse utilisables ;
- les appareils d'analyse utilisables ;
- le calcul et l'expression de résultats pour les analyses de composition ;
- le devenir des échantillons.

Accord interprofessionnel national relatif aux analyses servant au paiement du lait de chèvre en fonction de sa composition et de sa qualité

ANICAP

Accord interprofessionnel relatif à la classification du lait de chèvre selon sa composition et sa qualité

Entre :
- le collège Coopératives laitières, représenté par M. Mickaël Lamy,
- le collège Production laitière caprine, représenté par M. Jacky Saingarides,
- le collège Industries laitières, représenté par M. François-Xavier Huard,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord

La loi n°69-10 du 3 janvier 1969, dite loi Godefroy, prévoit l'institution du paiement du lait, qu'il soit de vache, de chèvre ou de brebis, en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire. C'est dans ce cadre que le présent accord est conclu.

Le présent accord se substitue à l'accord interprofessionnel relatif au paiement du lait selon sa composition et sa qualité du 17.01.2012 et ses deux annexes.

Il établit une grille de classement des laits livrés par les producteurs en fonction des critères et règles prévus à l'article D. 654-31 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) et du décret n°2012-1250 du 9 novembre 2012 relatif aux modalités de paiement du lait de vache, de brebis et de chèvre en fonction de sa composition et de sa qualité, dans le respect des règles de la politique agricole commune et dans celui du droit de la concurrence.

Cet accord vise à harmoniser les pratiques des entreprises sur le terrain, en mettant en place des critères de de classification du lait de chèvre conformes aux textes de loi précités, reconnus par tous et visant à améliorer la qualité sanitaire des laits livrés et ainsi cette des produits finis. de manière progressive mais néanmoins notable. Dans le respect des articles 148 et 164 du règlement OCM.
Cet accord ne sera pas étendu et sera donc d'application volontaire par les acteurs de la filère qui pourront s'y référer dans le cadre de leur relations contractuelles.

Article 2 : Critères

La composition du lait de chèvre standard minimum est de 35g/l de matière grasse et de 30g/l de matière protéique. Elle s'exprime par la moyenne mensuelle des résultats analysés à chaque livraison de lait.

Pour la détermination du prix du lait de chèvre, il est recommandé d'utiliser les critères et seuils suivants, qui figurent avec leur classement dans la grille jointe en annexe :

- **la teneur en cellules somatiques** comme indicateur d'infection mammaire, avec pour objectif un seuil de 1 million de cellules par ml ; les résultats sont évalués sur la base d'une analyse systématique à chaque livraison ;

FOCUS | ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE QUALITÉ DU LAIT DE CHÈVRE

En cas de résidus d'antibiotiques, les modalités de pénalisation préconisées sont les suivantes :

- Si le producteur prévient la laiterie avant le pompage du lait en cas de doute, l'acheteur indemnisera le lait détruit à hauteur de 50 % de la valeur (prix payé) du lait non livré ce jour-là. Cette indemnisation ne pourra s'appliquer qu'une seule fois sur 12 mois glissants par exploitation ;

- Dans tous les autres cas, tout échantillon de lait prélevé dont le résultat est positif aux tests de dépistage et de confirmation entraînera la pénalisation du producteur comme suit :

  - Dans le cas où l'échantillon est positif au ramassage pour la 1ère fois en 12 mois, la réparation due à l'acheteur par le producteur sera de 50 % de la valeur du lait qu'il a livré le jour de la positivité ;

  - En cas de récidive, sur 12 mois glissants : la 2ème fois, la réparation due à l'acheteur par le producteur sera de 100% de la valeur du lait qu'il a livré le jour de la positivité. À partir de la 3ème fois, elle sera de 150 % de la valeur du lait qu'il a livré le jour de la positivité.

Enfin, concernant le point de congélation, une valeur supérieure à -530m°C signale un lait anormal et doit entraîner une pénalisation, dont les modalités seront définies contractuellement entre producteurs et transformateurs.

Ces dispositions relatives au classement du lait de chèvre demeureront d'application volontaire, dans le respect de la liberté contractuelle des éleveurs et des laiteries. Les acteurs de la filière pourront s'y référer dans le cadre de leurs relations contractuelles et décider librement des bonifications ou pénalisations à appliquer selon les différentes classes.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions représente une avancée majeure pour la filière laitière caprine, qui gagne ainsi en transparence, en équité et en valorisation de la qualité du lait de chèvre.

La méthode de détection des résidus d'antibiotiques évolue

La qualité du lait de vache, de chèvre et de brebis est un engagement fort de la filière pour la sécurité des consommateurs et la renommée des produits. L'analyse des résidus d'antibiotiques dans les laits des trois espèces se fait partout en France selon la même méthode. À partir du 1er janvier 2026, celle-ci évolue afin de maintenir ce haut niveau d'exigence et de savoir-faire.

Cette évolution s'inscrit dans la démarche de révision périodique des méthodes d'analyses supervisées par le ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire des aliments. Après une étude technique réalisée entre 2023 et 2025 sur plusieurs tests du marché, un nouveau schéma de détection a été décidé par les interprofessions laitières (CNIEL, ANICAP et FBL) et validé par les autorités compétentes. Le Delvotest®T de DSM Food Specialties a été reconduit comme test de dépistage et le test Extenso d'Unisensor a été choisi comme test de confirmation, à mettre en œuvre dès qu'un échantillon est détecté positif au test de dépistage. Ces deux tests ont été reconnus par les pouvoirs publics le 20 août 2025. Une note a été diffusée à l'automne pour en informer les producteurs de lait des trois espèces.

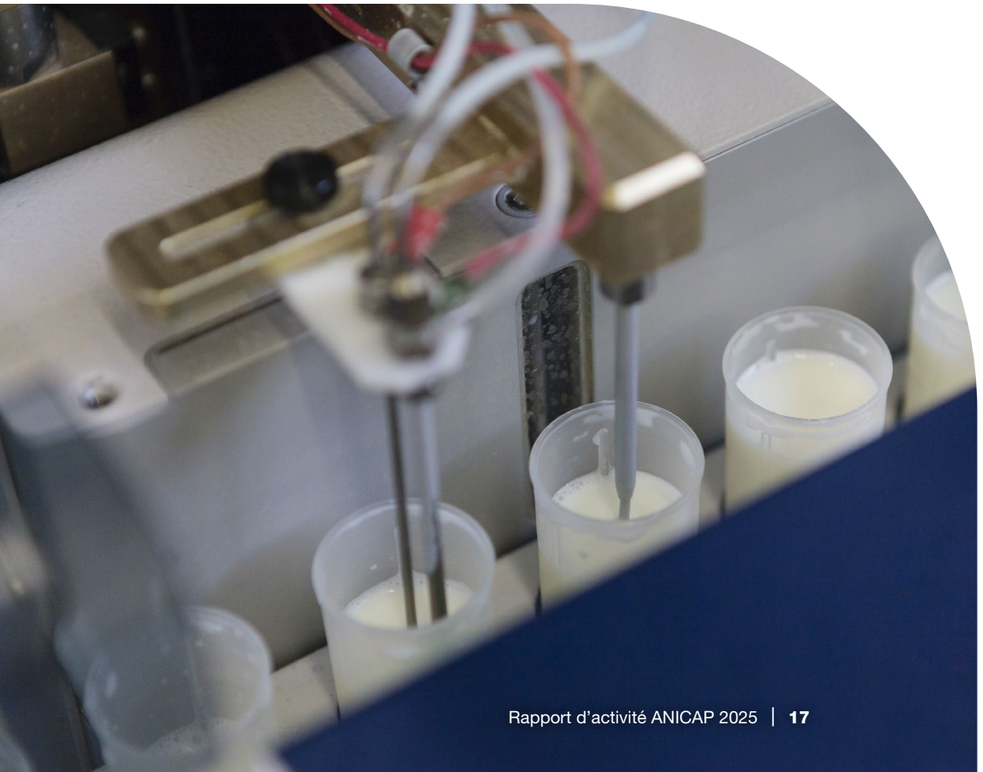

Engager la filière caprine dans une stratégie proactive en matière de santé et de bien-être animal

Dans un contexte sanitaire marqué par l'émergence de maladies animales sur le territoire français, la maîtrise des enjeux sanitaires constitue plus que jamais un facteur clé de résilience pour les filières d'élevage. La crise récente liée à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) chez les bovins ou encore la fièvre catarrhale ovine (FCO) rappelle combien la circulation d'agents pathogènes peut déstabiliser rapidement l'organisation des filières. À l'échelle européenne, la progression de maladies réglementées telles que la clavelée/variole caprine ou la peste des petits ruminants incite la filière caprine à renforcer ses capacités de veille, de prévention et de préparation collective.

Consciente de ces défis, l'ANICAP poursuit et consolide ses engagements en matière de santé animale, notamment à travers l'animation du comité de liaison sanitaire, conduit en lien avec GDS France, ainsi que par son appui aux travaux de la FNEC et à l'Observatoire des Maladies Caprines (OMACAP). Ces actions contribuent à une meilleure connaissance des situations sanitaires et à l'anticipation des risques susceptibles d'affecter durablement les élevages caprins.

Au-delà de la santé animale, le bien-être animal s'inscrit désormais comme un enjeu structurant des politiques publiques agricoles et alimentaires, tant au niveau national qu'européen. Il constitue un axe majeur du Pacte vert pour l'Europe et des réflexions en cours sur l'évolution de la législation relative à la protection des animaux d'élevage. Dans ce contexte, l'ANICAP entend porter la voix de la filière caprine en valorisant les pratiques mises en œuvre par les éleveurs et en contribuant de manière active aux travaux visant à objectiver et améliorer le bien-être des chèvres. Le développement d'outils d'évaluation adaptés aux réalités des élevages caprins répond ainsi à un double objectif : accompagner l'amélioration continue des pratiques et positionner la filière comme force de proposition dans les débats réglementaires et sociétaux à venir.

Depuis 2014, l'ANICAP cofinance, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, les actions de l'Observatoire des Maladies Caprines (OMACAP) dont l'objectif est **l'amélioration sanitaire des troupeaux caprins.**

OMACAP
OBSERVATOIRE DES MALADIES CAPRINES
UN OUTIL POUR LA SANTÉ DES CHÈVRES

Les réalisations de l'année 2025 ont porté sur :

La surveillance des dominantes sanitaires et des dangers émergents

- **Observatoire et veille sanitaire** : identification des principales données sanitaires à centraliser (études OMACAP, plateforme ESA, réseau Vigimyc, etc.) et mise en place d'une veille hebdomadaire sur les dominantes sanitaires via Inoreader.

- **Réseau vétérinaire et valorisation des bilans sanitaires** : finalisation de l'application web dédiée à la saisie des bilans sanitaires d'élevage (BSE), facilitant la transmission et la centralisation des données par les vétérinaires. Des échanges ont été conduits avec le GTV79 pour relancer la saisie des BSE dans l'interface web.

- **Maladies vectorielles** : veille sur les maladies vectorielles en France et en Europe (ex. FCO, clavelée etc.) et réalisation, avec l'ANICAP Pays de la Loire-Bretagne, d'une enquête auprès d'éleveurs caprins de la région sur l'impact ressenti de la FCO.

- **Zoonoses et santé publique** : veille sur les zoonoses en France et en Europe (fièvre Q, encéphalite à tiques) et démarrage d'un projet pour sensibiliser les éleveurs et médecins à ces maladies (en partenariat avec la MSA Poitou, avec poursuite prévue en 2026–2027).

SANTÉ ANIMALE | LES TRAVAUX DE L'OMACAP

Les maladies contagieuses : dépistage, gestion et qualification

- **Caractérisation sanitaire des élevages sur lait de tank :** le projet pluriannuel de dépistage sur lait de tank (CAEV, LC, paratuberculose, mycoplasmes, fièvre Q) s'est achevé en 2025 : les résultats ont été transmis aux GDS et aux éleveurs, puis analysés pour établir un portrait sanitaire régional. Plusieurs suites techniques et projets de R&D ont été engagés pour affiner l'interprétation des analyses.

- **CAEV** : différents travaux ont été menés pour améliorer les méthodes de détection et de gestion du virus.

  - **Analyses sur lait de tank** : continuité de la campagne de dépistage 2024 et étude en cours avec GDS France et le Laboratoire de Référence pour standardiser l'analyse CAEV sur lait de tank, avec résultats attendus en 2026–2027.

  - **Projets de recherche** : participation au projet LENTICAP (étude d'un gène de résistance).

  - **Thermisation du colostrum** : test d'un nouveau thermiseur (= bons résultats) et sensibilisation à la vérification des thermiseurs en amont des mises-bas.

- **Maladie des abcès/Microcoque de Morel** : une thèse vétérinaire a débuté pour tester une méthode de prévention basée sur l'ensemencement de la litière avec un biofilm positif. Trois élevages participent à l'essai et les résultats sont attendus en 2026.

- **Guide des achats** : mise à jour du guide des achats de caprins amorcée en 2025 avec l'ANICAP et Idele dans le cadre du comité de liaison sanitaire (finalisation prévue en 2026).

En 2025, l'OMACAP a également communiqué sur ses travaux et ceux de différents organismes intervenant sur la santé des caprins à l'occasion de divers événements (commissions caprines santé et BEA de FRGDS NA, commission caprine GDS France, comité de suivi OMACAP, comité de liaison sanitaire ANICAP, etc.).

Pour en savoir plus : *http://sante-chevres.fr/*

La génétique, un potentiel levier pour améliorer la réponse des chèvres au CAEV

Un sujet de recherche traité dans le cadre du projet **LENTICAP (2024-2026)**.

Le CAEV (Arthrite Encéphalite Caprine Virale) est une maladie virale (lentivirus) largement répandue dans les élevages caprins, affectant durablement la santé des animaux et la productivité des troupeaux. Malgré la mise en place de mesures de gestion sanitaire, la maîtrise de cette infection reste un défi pour la filière.

De récents travaux de recherche menés à l'étranger mettent en évidence l'existence d'un déterminisme génétique dans la prédisposition des petits ruminants aux infections lentivirales. Ils ouvrent des perspectives dans les populations de petits ruminants sur le territoire français.

Dans le projet LENTICAP, deux phénotypes complémentaires de la réponse de la chèvre sont étudiés :

- **La séropositivité**, qui atteste de la présence du virus dans l'organisme ;
- **Les arthrites des carpes**, évaluées par mesure des carpes et métacarpes, qui reflètent la progression de l'infection vers des signes cliniques.

En 2025, l'objectif a été d'analyser les phénotypes préexistants en ferme expérimentale (pointage des arthrites) et de démarrer la collecte dans 8 fermes commerciales (prélèvements sanguins, pointage des arthrites et enquêtes sur les pratiques d'élevage).

Un projet piloté par l'INRAE, en collaboration avec Idele, Capgènes et GDS France, cofinancé par l'ANICAP.

Comité de liaison sanitaire ANICAP co-animé avec GDS France

Dans l'objectif de **définir et de partager collectivement les orientations de la filière caprine en matière de santé animale**, l'ANICAP a mis en place en 2021 un comité de liaison sanitaire co-animé avec GDS France.
Ce comité s'est réuni au mois d'octobre 2025 pour faire un point sur les résultats du projet sur les dépistages sur lait de tank ; le CAEV (cf. projet LENTICAP et travaux OMACAP) ; un projet ANSES en cours de construction sur l'encéphalite à tiques ; l'actualité sanitaire en France et en Europe (MHE, FCO, clavelée) et les assises du sanitaire.

Veille et suivi des évolutions réglementaires sur les maladies caprines par la FNEC

- **Veille sanitaire** auprès des structures intervenant dans ce domaine à l'échelle locale et nationale..
- **Partie prenante de l'élaboration des campagnes des visites sanitaires**. Thématique de la visite sanitaire 2024/2025 : One Health, une seule santé.
- **CAEV :** suivi des projets en cours.
- **FCO/MHE :** veille sur les foyers de FCO (8 et 3), obtention d'indemnisations pour les caprins et communication pour inciter les éleveurs à vacciner leur cheptel ; veille MHE.
- **Tuberculose :** veille pour donner suite à la publication d'un arrêté qui renforce les mesures de surveillance en élevage.

Assises du sanitaire

Le 30 janvier 2025, **le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé les Assises du sanitaire en santé animale**. Dans ce cadre, la FNEC représente la filière caprine.

L'objectif de ces travaux est de définir collectivement l'organisation sanitaire de demain, afin de l'adapter aux nouveaux risques auxquels sont exposés les élevages, dans un contexte de changement climatique et d'intensification des échanges mondiaux.

Les travaux menés jusqu'à l'été 2025 ont permis de dégager plusieurs grandes orientations en matière de rénovation de la gouvernance sanitaire, notamment sous l'impulsion du tandem FNSEA–JA, qui souhaite renforcer le rôle du FMSE dans le pilotage du sanitaire.

Cependant, **ces travaux ont été interrompus au début de l'été, en raison de l'apparition de la DNC en filière bovine**, qui a fortement mobilisé les services de la DGAL jusqu'à la fin de l'année 2025.

LSA et réforme de la BDNI

La Loi Santé Animale (LSA), entrée en vigueur le 21 avril 2021, implique une réforme de la BDNI (Base de données nationale d'identification) devenue obsolète.

La FNEC suit donc de près le projet SINEMA (Système informatique national d'enregistrement des mouvements des animaux), qui a pour objectif de moderniser la BDNI et la BNO (Base nationale des opérateurs) en lien avec l'APCA et Ovinfos dans les années à venir.

Fin 2025, le ministère de l'agriculture a exprimé sa volonté d'arrêter les bases de données déléguées comme Ovinfos lors de la mise en service de SINEMA, une orientation qui soulève des interrogations quant à la fiabilité et à l'exhaustivité des données. Une attention particulière sera maintenue sur ce sujet en 2026.

Pour en savoir plus : www.fnec.fr

Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE)

La section « Ruminants » du FMSE, lequel est alimenté par des cotisations spécifiques prélevées par les GDS, a pour objectif d'indemniser les éleveurs bovins, ovins et caprins pour les pertes subies à cause de maladies ou de mesures sanitaires obligatoires (à l'exception des mesures de la police sanitaire qui sont prises en charge par l'Etat).

La FNEC fait partie de cette section où sont définies les modalités de calculs des indemnisations (ex. brucellose ou encore leucose en 2025).

Suivi de la réforme de l'arrêté identification ovin caprin

En 2025, la FNEC a participé activement aux travaux pilotés par la DGAL sur la rénovation de l'arrêté relatif à l'identification des ovins et caprins, à travers plusieurs groupes de travail. Ces échanges ont contribué à élaborer un nouveau modèle de recensement annuel intégrant les évolutions réglementaires, notamment le dénombrement de tous les animaux présents et des animaux sortis (morts ou autoconsommés), dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2027.

Cap’Well : un outil opérationnel pour évaluer le bien-être des caprins

La filière caprine dispose désormais d’un outil commun, **Cap’Well**, qui permet d’évaluer et de structurer les pratiques de bien-être animal de façon homogène sur l’ensemble du territoire français : un levier essentiel pour renforcer la cohérence et la lisibilité des démarches engagées par les éleveurs.

Cet outil se présente sous la forme d’une **application mobile** permettant aux conseillers en élevage d’évaluer un niveau de bien-être des troupeaux caprins (chèvres et chevrettes de plus de 6 mois).

Pour les éleveurs, Cap’Well se veut être un véritable **outil de progrès** pour améliorer leurs pratiques en faveur du bien-être animal, mais aussi pour valoriser les actes fondamentaux du métier qui sont déjà bien maîtrisés.

- Le lancement des formations Cap’Well à destination des techniciens, dispensées par Idele et l’ANICAP, a eu lieu le 1er décembre 2025 en Nouvelle-Aquitaine et d’autres formations sont programmées pour l’année 2026.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour plus d’informations sur l’outil Cap’Well, l’ANICAP a réalisé une brochure de communication disponible sur son site internet anicap.org :

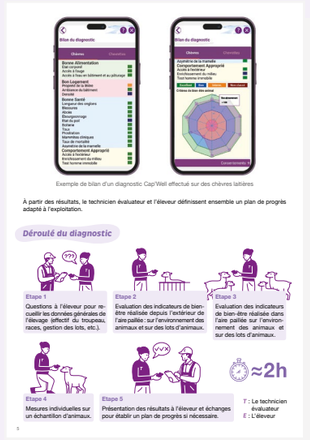

Outil développé dans le cadre du projet CASDAR FAM CMoubiene piloté par Idele et cofinancé par l’ANICAP et Interbev.

La révision de la réglementation européenne en matière de bien-être animal toujours en cours

En 2025, **le projet de règlement européen sur la protection des animaux pendant le transport** a poursuivi son examen au fil des présidences successives du Conseil de l’UE et est désormais entre les mains de la présidence chypriote au 1er janvier 2026.
L’ANICAP, aux côtés des autres filières d’élevage, suit attentivement l’évolution de ce dossier.

Dans le cadre du RMT Filarmoni*, dont l'ANICAP a été partenaire, l'Institut de l'Elevage - Idele, le CTIFL, l'IFIP et l'ITAVI ont présenté en 2025 une nouvelle étude qui « établit pour 2022 une quantification des emplois directs et indirects attribuables aux principales filières agro-alimentaires végétales et animales françaises ».

En se basant sur les emplois en France métropolitaine, un grand nombre de filières a été étudié dont, parmi les filières animales, le lait de chèvre. En totalité, c'est **3,2M d'ETP** (= équivalent temps plein) dépendants des filières agro-alimentaires qui ont été étudiés dans ce projet.

En France métropolitaine, en 2022, « la population en emplois est estimé à 29M d'ETP (Insee), [et] on estime que les emplois dépendants des filières agro-alimentaires représentent 11% des ETP ».

L'étude a montré que la filière lait de chèvre a « une part d'emplois à la production importante, un poids de l'amont des exploitations relativement élevé et un poids de la distribution bas. (…). L'importance du travail d'astreinte, de la transformation fermière pour les caprins et une transformation industrielle moins diversifiée qu'en lait de vache aboutissent à une forte proportion d'emploi agricole. »

LES EMPLOIS DANS LES FILIERES AGRICOLES

L'étude a montré une stabilisation des emplois dans les filières agricoles depuis 2015 (une première depuis 1840-70) et une transformation rapide, liées surtout aux productions végétales.

On observe une augmentation de 11,7% des emplois dans l'ensemble des filières étudiées (= les métiers qui découlent des filières animales, végétales, …), contrairement à l'emploi agricole (-11,3% pour les emplois en exploitations et -7,8% pour les emplois agricoles, externalisation incluse). C'est d'ailleurs majoritairement l'emploi agricole dans les filières animales qui est concerné par cette diminution : -22,6% pour les filières animales contre -1% dans les productions végétales.

Les filières herbivores lait et viandes « sont les principales filières concernées par cette chute en nombre d'ETP avec 60 000 ETP perdus en 10 ans soit une diminution de 21%. »

On observe des spécificités propres à l'élevage de ruminants :

L'élevage de ruminants est basé sur de la main d'œuvre « familiale » (non salariée) et est difficile à externaliser. La main d'œuvre salariée représente 14% des ETP des exploitations avec ruminants (pour les ateliers significatifs). Par ailleurs, l'élevage de ruminants (ateliers significatifs) représente lui-même 37% des exploitations françaises et 50% des ETP « familiaux » (non salariées ; chefs, coexploitants conjoints, aides familiaux).

➘ Ce sont donc les élevages en première ligne pour affronter le choc démographique d'une génération sur le départ.

**Le RMT Filarmoni est un réseau Mixte Technologique agréé par le Ministère de l'Agriculture qui fédère 18 partenaires de la recherche, du développement et de l'enseignement agricoles. Il traite de l'économie des filières agro-alimentaires en particulier de plusieurs filières animales (viandes porcine, bovine, ovine, volailles et oeufs, produits laitiers) et végétales (fruits et légumes, céréales, oléo-protéagineux).*

Une étude réalisée par l'Institut de l'Elevage - IDELE, le CTIFL, l'IFIP et l'ITAVI. RÉDACTEURS : Paul Pagès, Christophe Perrot, Abdel Osseni, Boris Duflot

FOCUS | L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE CAPRINE

Et l'élevage caprin, dans tout ça ?

En 2020, on comptait **10 020 ETP non-salariés et salariés en élevages caprins**. On observe une place très variable du salariat agricole (hors prestations) : on compte 22% d'ETP salariés pour les emplois affectés au secteur caprin (source Agreste RA 2020, traitement IDELE).

De 2010 à 2020, les ETP affectés aux caprins ont connu une évolution de 6% pour les ateliers de taille significative.

Le secteur caprin est le seul qui, entre 2010 et 2020, a connu une augmentation de sa main d'œuvre (ETP), de son volume de production et de la productivité du travail (+5%).

Variation entre 2010 et 2020 de la main d'œuvre, du volume de production et de la productivité apparente du travail

Source : Agreste recensements agricoles, SAA, SPIE/BDNI-traitement Institut de l'Elevage/RMT FILARMONI

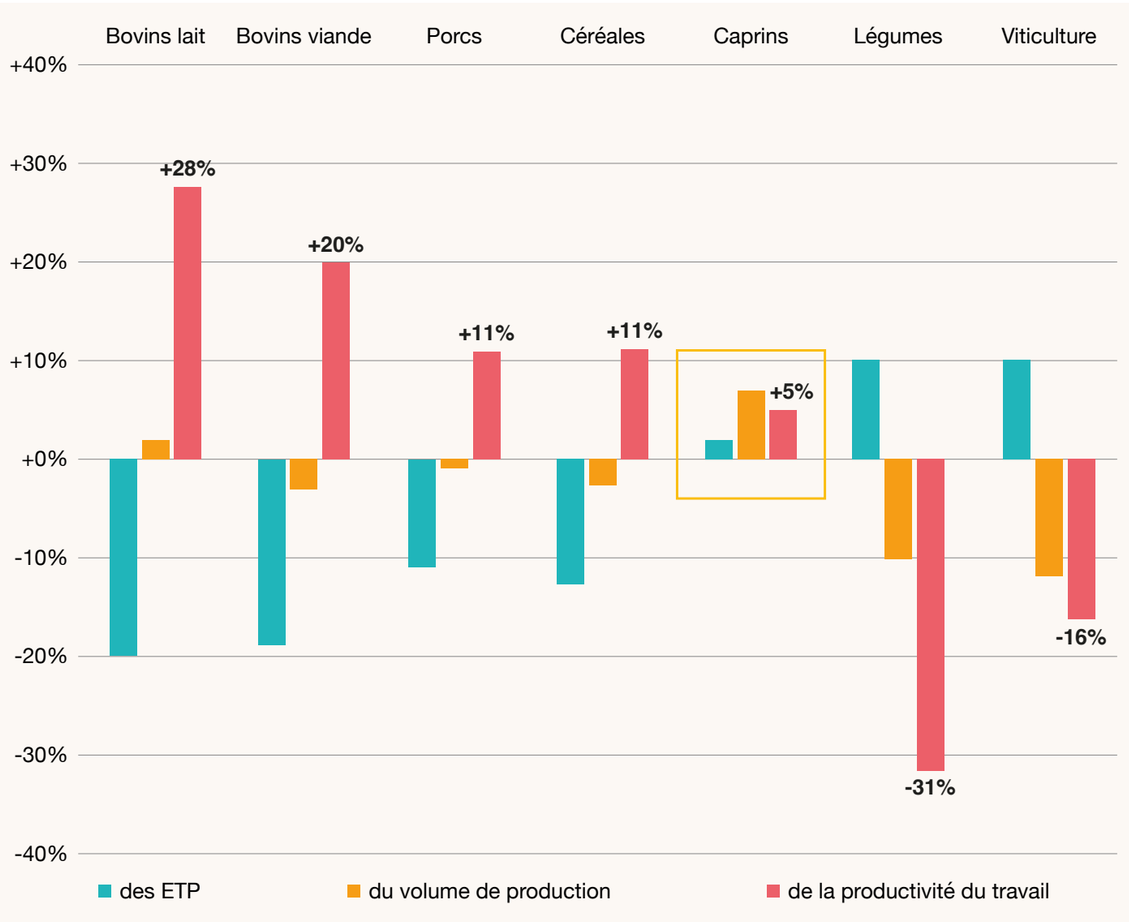

• Sur le territoire métropolitain, l'emploi caprin est plus réparti que le nombre de chèvres.

L'emploi caprin est plus réparti que le nombre de chèvres (différences de productivité)

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Elevage / RMT FILARMONI

Cheptel 2020 (nombre de chèvres)

Emplois affectés à l'élevage caprin (ETP) en 2020

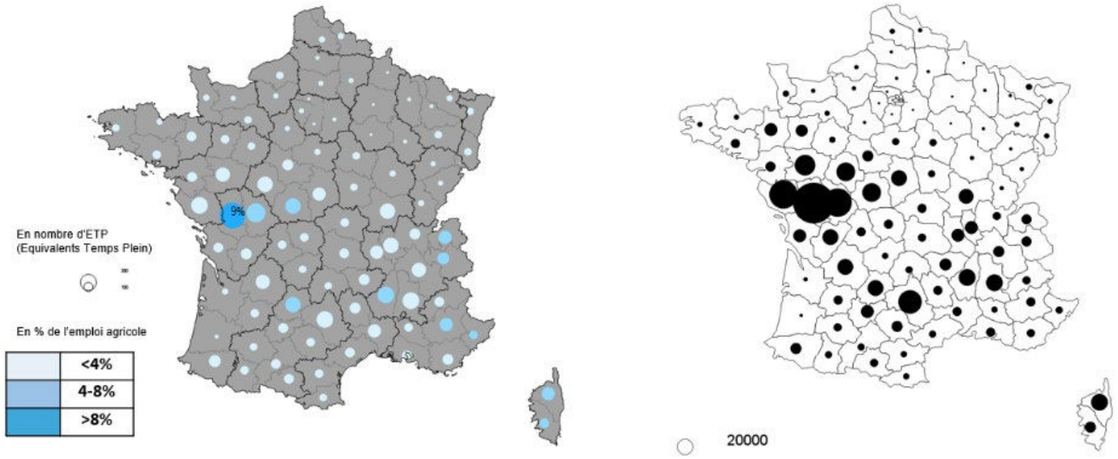

- Concernant les productions sous SIQO : elles représentent 177 200 ETP, soit 26,9% toutes filières confondues, et **1962 ETP en élevages caprins, soit 20% des ETP caprins**.

LES EMPLOIS LIES AUX FILIERES

L'étude montre que les filières agricoles comptabilisent ensemble 3,2M ETP.

Le **lait de chèvre représente quant à lui 26 600 ETP** dans les secteurs qui dépendent de la filière, selon la répartition suivante : 38% des ETP proviennent des exploitations agricoles, 11% de l'amont, 16% de l'aval, 30% de la distribution, 1,9% de la logistique et 3,2% du public et parapublic.

FOCUS | L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE CAPRINE

Secteurs dépendants de la filière lait de chèvre

Source :

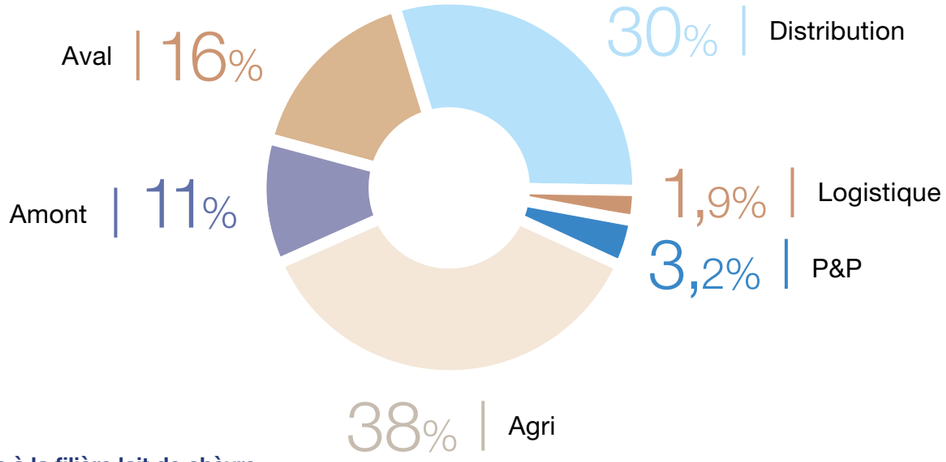

Emplois liés à la filière lait de chèvre

Source : RMT FILARMONI

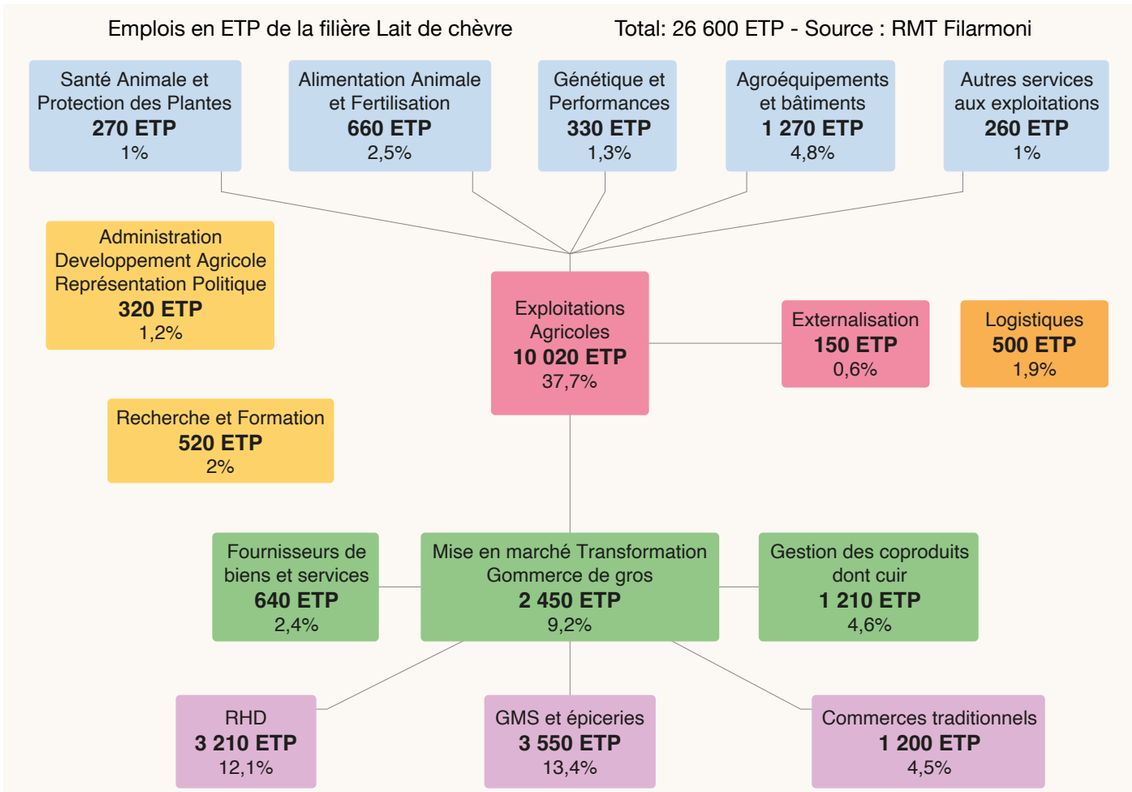

FOCUS | L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE CAPRINE

On explique cette répartition par le fait que « les filières herbivores (…) ont des besoins de main d'œuvre importants à la production », notamment pour les fabrications des produits.

Par ailleurs, concernant l'évolution temporelle des emplois, on comptabilise pour le lait de chèvre + 3 100 ETP entre 2010-12 et 2020-22. **Tous les secteurs sont en hausse dans la filière.**

Emplois agricoles et agroalimentaires de la filière lait de chèvre en 2020-2022

Source : RMT Filarmoni, d'après BTS, BNS, FLORES, RA, EAL, Insee, Agrest-Fond de carte IGN. GeoSON France

Effectifs agricoles (en ETP) de la filière lait de chèvre

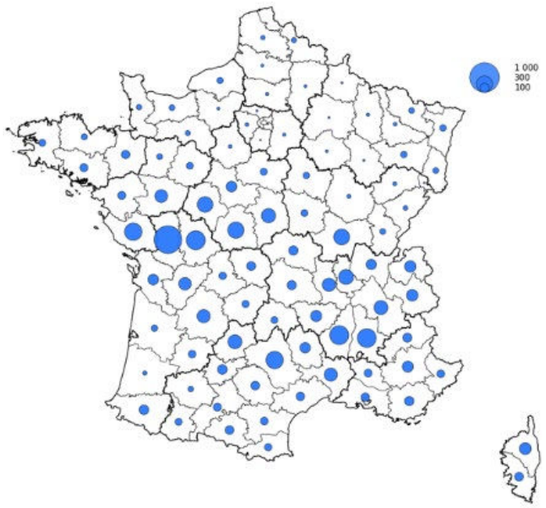

Effectifs agricoles et agroalimentaires (en ETP) de la filière lait de chèvre

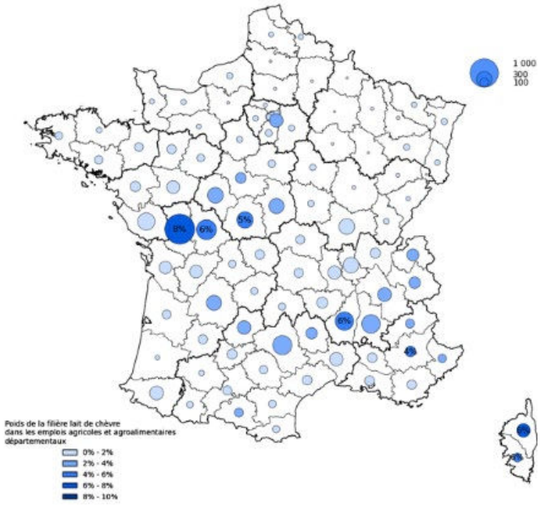

Enfin, concernant la **répartition sur le territoire des emplois agricoles et agroalimentaires de la filière lait de chèvre**, ils sont **surtout localisés dans le bassin laitier caprin historique, au sud de la Loire**, et en particulier en Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ANICAP aux côtés des acteurs de la filière en production fermière et en fabrication au lait cru

Engagée depuis le mois de septembre 2025 dans un plan de **sauvegarde des fromages au lait cru**, conduit avec les autres filières laitières et en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la filière caprine souhaite concilier sécurité sanitaire, cadre réglementaire adapté et pérennité des productions au lait cru, dans un contexte de pressions sanitaires et économiques accrues.

Pour la filière caprine, la sauvegarde des fromages au lait cru est indissociable du maintien même de la filière puisque :

- 70% des éleveurs de chèvres produisent en lait cru (≈3000 producteurs fermiers et des livreurs en lait cru).
- Sur les quelques 120 000 tonnes de fromages de chèvre produites chaque année, 25% sont considérées comme étant au lait cru (≈20 000 tonnes en ferme, ≈10 000 tonnes en laiteries-fromageries).
- 100% de la production fermière est au lait cru et 100% des fromages de chèvre AOP sont au lait cru.

Produire au lait cru implique un haut niveau de maîtrise technique et sanitaire, dans un environnement marqué par des exigences réglementaires renforcées, des enjeux de transmission des savoir-faire, de rentabilité et d'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, l'ANICAP œuvre à l'accompagnement des producteurs et des conseillers afin qu'ils puissent exercer leur métier sereinement et ainsi pérenniser la filière lait cru de chèvre.

LAIT CRU

Aider les producteurs fermiers à améliorer la rentabilité de leur atelier

C'était l'objectif du **projet REFCAP (2021-2025)** via la mise en place d'une démarche d'accompagnement technico-économique intégrant les spécificités de la transformation fermière.

En 2025, une **plateforme interactive** a été développée pour recenser l'ensemble des ressources disponibles sur les coûts de production.

Elle est destinée aux producteurs fermiers qui souhaitent améliorer leur revenu, mieux organiser leur temps de travail ou qui sont en cours d'installation.

Figure 1. Plateforme REFCAP

https://view.genially.com/67dada800fd7d7b1f2ed4770

Elle s'est accompagnée d'un webinaire de présentation : *https://idele.fr/detail-article/replay-webinaire-rentabilite-des-elevage-caprins-fermiers*

Un projet piloté par Idele en collaboration avec la FNEC et cofinancé par l'ANICAP.

La plateforme

Des outils pour accompagner les producteurs fermiers et leurs conseillers au quotidien

En 2025, après la mise en ligne de la **bibliothèque sur les produits laitiers fermiers « Biblio'PLF », c'est l'annuaire des acteurs du réseau PLF** qui a vu le jour dans le cadre du **projet Qualainov (2023-2026**). L'objectif ? **Permettre aux producteurs fermiers d'identifier les conseillers spécialisés de leur zone, ainsi que les ingénieurs référents sur le sujet, et de pouvoir les contacter pour être accompagnés.**

https://annuaire.reseauplf.fr/

L'annuaire

Figure 2. Annuaire du réseau PLF

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele en collaboration avec le réseau PLF et cofinancé par l'ANICAP.

Le réseau des techniciens « Produits laitiers fermiers » ou « Réseau PLF »

Ce réseau technique, animé depuis 1994 par Idele et regroupant près de 300 professionnels spécialisés dans la production et la transformation laitière fermière, vise à favoriser les échanges, capitaliser les expériences et transmettre les savoirs entre techniciens, conseillers et producteurs.

LAIT CRU

Préserver et favoriser les microflores d'intérêt des fromages au lait cru du sol à l'affinage

ASSIMILAIC
TRANSFERT AUTOUR DU LAIT CRU

C'est un des enjeux de la filière lait cru et l'objectif du **projet ASSIMILAIC (2024-2027)** via le transfert de connaissances sur les écosystèmes microbiens (ESM) et la mise en œuvre d'outils et formations pour les acteurs de la filière (éleveurs, fromagers et conseillers) sur les ESM.

L'année 2025 a permis de réaliser plusieurs actions :

- **La mise en place des bases d'un réseau national sur les ESM**, incluant l'identification des acteurs, la réalisation d'enquêtes en ligne visant à constituer une base de données pérenne (annuaire en ligne), ainsi que la constitution de groupes pilotes.

- **La consultation des acteurs sur les enjeux liés au lait cru et aux ESM**, au travers d'enquêtes qualitatives (focus groupes) conduites dans cinq territoires pilotes identifiés, dont la zone Centre-Val de Loire pour la filière caprine.

- **La préparation de la conception de parcours de formation sur les ESM**, à destination de différentes cibles professionnelles.

- Les premières étapes d'adaptation de la **démarche FlorAcQ** « amont » aux filières caprine et ovine, parallèlement à la définition des bases d'une démarche FlorAcQ « transformation » pour les filières bovine, ovine et caprine.

FlorAcQ est une démarche d'accompagnement des producteurs en lait cru qui passe par un bilan microbien des laits, puis l'évaluation des pratiques de l'éleveur qui permet ensuite de les positionner sur une échelle d'équilibre bénéfices/risques de qualité microbienne du lait.

Pour en savoir plus : *https://www.rmtfromagesdeterroirs.com/projets-de-r-et-d/assimilaic/*

Un projet CASDAR FAM multifilières piloté par le CNAOL et Idele, cofinancé par l'ANICAP.

Les actions de la FNEC en faveur de la production fermière et du lait cru

La FNEC a assuré les travaux suivants pour le compte de l'ANICAP :

Sécurité sanitaire des produits

- **Evolution de la réglementation sanitaire et lait cru :**
  - Suivi de l'application de la flexibilité dans les ateliers fermiers ;
  - Suivi de la révision du vadémécum sectoriel lait et produits laitiers : position de maintien d'obligations de résultats (hors exceptions réglementaires) et d'une meilleure prise en compte du GBPH.
- **Suivi des plans de surveillance et de contrôle menés par la DGAL :** en 2025, la DGAL a relancé le « dispositif PSPC - Plan de surveillance de la contamination des fromages au lait cru par Listeria monocytogenes, par Salmonella spp. et par E. coli STEC aux stades de la production et de l'affinage » *(prélèvement et analyse de 1000 échantillons de fromages au lait cru issus pour 60% de la filière fermière).*
- **Suivi des programmes d'inspection sanitaire réalisés par les DD(ETS)PP.**
- **Veille sur l'évolution de la police sanitaire unique :** en 2025, la FNEC a suivi de près la mise en œuvre de la police sanitaire unique, fondée sur le transfert à la DGAL des missions de contrôle sanitaire des denrées alimentaires auparavant exercées en partie par la DGCCRF, ainsi que sur la délégation de certains contrôles à des organismes privés. Elle a porté une attention particulière aux conditions de déploiement du dispositif, encore en phase d'ajustement, et à ses impacts potentiels sur les producteurs fermiers.
- **Suivi et diffusion du bilan des évènements sanitaires réalisé par la DGAL.**
- **Organisation de la 8ème journée règlementaire fermière avec la FNPL, Idele et en collaboration avec l'administration.**
- **Veille sur les STEC.**

Travail sur la gestion des alertes sanitaires en production fermière

En 2025, la FNEC s'est consacrée à l'appropriation sur le terrain de la note de synthèse du guide de gestion des alertes sanitaires, élaborée en lien avec la DGAL et destinée aux producteurs fermiers. Cette phase a permis d'identifier des axes d'amélioration en vue de 2026, notamment le développement d'un outil d'aide à la décision en cas d'alerte sanitaire.

GBPH européen

- Suivi du déploiement et formations des techniciens :
  - **41 formations de producteurs laitiers fermiers en 2025**
  - **244 producteurs formés en 2025**
  - **90 techniciens formés au total**
- **Mise à jour des outils d'animation utilisés pour les formations GBPH et diffusion des résultats d'enquête sur l'utilisation du dossier-type d'agrément.**

LAIT CRU FNEC

Règlementation concernant les producteurs laitiers fermiers

- **Loi AGEC - Suivi de l'application de la réglementation relative à l'étiquetage des règles de tri pour les fromages fermiers emballés :** la FNEC-FNPL maintient sa position sur l'application de la loi AGEC aux fromages fermiers emballés, en défendant la responsabilité des fournisseurs d'emballages pour l'apposition du logo Triman et des consignes de tri, ainsi que la mise en place d'une cotisation simplifiée aux éco-organismes. Malgré le rejet de ces propositions dans le cadre du projet de loi simplification, la FNEC-FNPL continue de suivre les possibilités d'amendements.

- **Application de la loi Egalim 2 dans la filière laitière fermière :** la FNEC maintient sa demande d'adaptation de la contractualisation issue de la loi Egalim 2, au regard des difficultés observées sur le terrain. Elle propose de la rendre obligatoire uniquement lorsque la relation d'affaires représente plus de 22 % du chiffre d'affaires du producteur. Une proposition d'amendement en ce sens a été portée auprès des parlementaires mais n'a pas abouti. La FNEC poursuit ses travaux en 2026.

- **Suivi du projet de décret encadrant l'utilisation du terme fermier :** la FNEC s'est mobilisée sur le nouveau projet de décret encadrant l'utilisation du terme « fermier » pour les fromages affinés à l'extérieur, dont le contenu s'écarte du consensus élaboré avec les acteurs de la filière et transmis en 2022-2023. Elle a adressé une note à l'administration pour réaffirmer sa position, fondée sur la nécessité de garantir une information claire du consommateur via l'identification des producteurs (nom ou liste). La FNEC reste vigilante sur l'évolution de ce projet.

Communication auprès des producteurs fermiers sur la cotisation interprofessionnelle de l'ANICAP

Appui à la réalisation d'un document descriptif des **actions financées par l'ANICAP en faveur des producteurs fermiers grâce à la cotisation interprofessionnelle** (cf. document ci-contre) et aide à sa diffusion via son réseau.

Ce document est également envoyé par courrier aux producteurs fermiers dans le cadre de l'appel de cotisations effectué chaque année par l'ANICAP au début de l'été.

2025 DES ACTIONS AU SERVICE DES PRODUCTEURS CAPRINS FERMIERS
ANICAP
L'ANICAP, C'EST QUOI ?
QUI ME REPRÉSENTE À L'ANICAP ?
BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ? L'ANICAP EST LÀ POUR VOUS AIDER !

Figure 3. Document descriptif des actions en faveur des producteurs fermiers

Défense du lait cru

La FNEC joue un rôle moteur au sein du comité de liaison lait cru et du plan de sauvegarde du lait cru.

Comité de liaison lait cru ANICAP

L'objectif de ce tout nouveau comité créé en 2025 est de travailler sur les spécificités de la production fromagère au lait cru de chèvre, tant sur le plan sanitaire et technique que sur l'aspect communication, afin de trouver des solutions pérennes pour préserver cette production emblématique de la filière caprine. Il réunit une à deux fois par an les acteurs de la filière lait cru de chèvre (interprofessions régionales, ODG, producteurs, conseillers), Idele, le CNAOL ainsi que le CNIEL. La première réunion qui a eu lieu le 4 février 2025 a permis de partager collectivement des pistes d'actions à mener sur les différents enjeux autour des fromages au lait cru de chèvre.

Plan de sauvegarde des fromages au lait cru

Conçu à l'initiative des trois interprofessions laitières (ANICAP-CNIEL-FBL), de l'INAO et du CNAOL, ce projet vise à mettre en place un plan d'action concret pour pérenniser la filière lait cru avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Encore en cours de conception, il s'articule autour de 5 grandes priorités :

1. Gestion de crise : travailler à des pistes de progrès (retours d'expériences, etc.).

2. Gestion du risque : reconnaissance et déploiement de l'outil AQR ; possibilité d'accompagnement financier des acteurs, etc.

3. Suivi opérationnel des établissements – conduite des inspections : travailler à une collaboration efficace avec les services sanitaires locaux pour une coordination cohérente avec les DDPP.

4. Expertise d'outils : expertiser la couverture des risques et les outils d'indemnisation potentiels en cas de crise (ex. réflexion sur les dispositifs assurantiels).

5. Communication : coordination de la communication en prenant en compte les populations cibles pour des recommandations adaptées.

+ réflexions R&D (ex. sujet des bénéfices santé des fromages au lait cru).

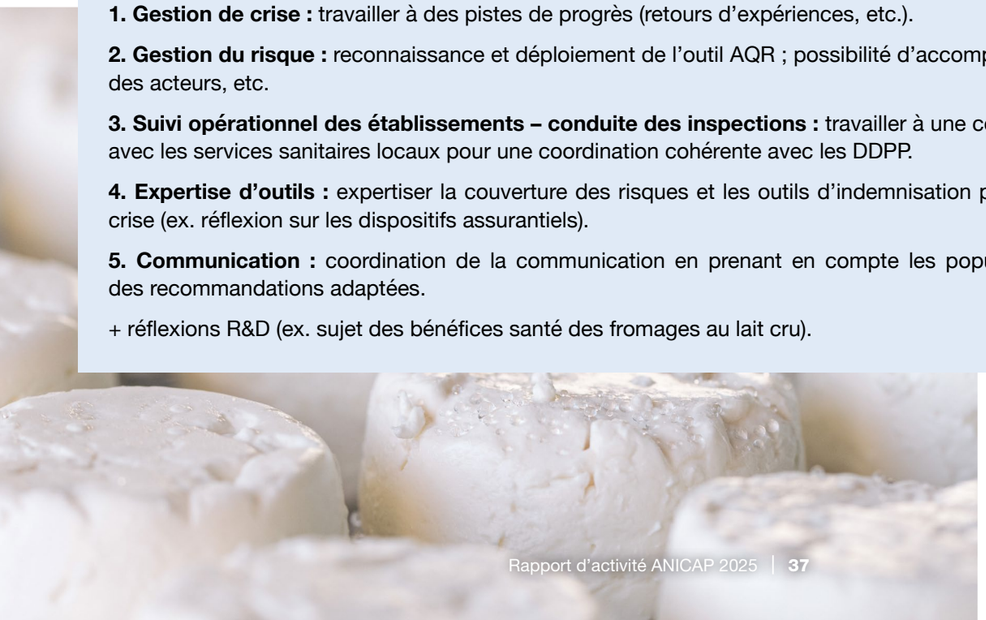

L'autopesée des chevrettes : pour un suivi du poids à haut débit ?

L'autopesée est un outil qui permet de collecter des données de performances à grande échelle sans mettre en place un chantier de pesée afin d'améliorer le pilotage de la croissance, de réduire la charge de travail des éleveurs et d'ouvrir des perspectives de valorisation des données (santé, alimentation, génétique).

En 2025, le projet **PACC (Pesée Automatique et en Continu des Chevrettes, 2021-2026)** a permis la preuve de concept du dispositif sur la Digiferme® du Pradel, avec le suivi continu de 40 chevrettes de janvier à août 2025. Plus de **34 000 pesées automatiques** ont été collectées et comparées à des pesées manuelles de référence. Les travaux ont porté sur l'installation, le fonctionnement du matériel, la capitalisation des retours d'expérience, ainsi que sur l'amélioration de l'algorithme d'estimation du poids, montrant des **performances encourageantes** (jusqu'à 70–100 % de poids correctement estimés à ±20 %).

Il faut dorénavant poursuivre l'amélioration du matériel et de l'algorithme afin de fiabiliser l'autopesée en conditions de routine et d'évaluer la possibilité d'un usage opérationnel du dispositif.

Un projet piloté par Idele et financé par l'ANICAP.

IA : les alternatives au « schéma classique » de reproduction

En 2025, l'ANICAP a apporté son soutien financier au programme-cadre de la CNE **« Maîtrise de la reproduction des Petits Ruminants »** (2023-2026) qui vise à explorer et à mettre au point de nouvelles stratégies de reproduction.

L'année 2025 a permis de disposer des résultats d'une enquête réalisée par Idele sur les pratiques alternatives au programme hormonal de synchronisation (PHS) utilisé en insémination animale (IA). Ces alternatives, **l'« Effet Bouc » et l'« Éponge–Effet Bouc »**, restent encore peu développées mais tendent à convaincre les éleveurs caprins qui les ont mises en œuvre, et qui ne reviendraient pas en arrière. Lorsqu'elles sont appliquées dans le respect des recommandations, elles permettent d'obtenir de bons résultats de fertilité en IA et apparaissent comme des pistes crédibles de transition à faire connaître et à diffuser sur le terrain.

Les résultats de cette enquête ont été diffusés fin novembre 2025 dans la revue *La Chèvre.*

L'ANICAP, partenaire de l'innovation génétique au service de l'élevage caprin

L'amélioration génétique constitue depuis plusieurs décennies un levier central du développement des élevages caprins. En France, la sélection menée sur les principales races caprines, Alpine et Saanen, a permis des avancées notables en matière de production laitière et de qualité du lait. Ce travail, porté notamment par l'organisme de sélection CAPGENES, a contribué à renforcer la compétitivité des élevages tout en consolidant l'ensemble de la filière caprine.

Face aux enjeux actuels tels que la pression sanitaire, les attentes sociétales et le changement climatique, les objectifs de sélection évoluent. Convaincue du rôle stratégique de la sélection génétique pour l'avenir de la filière caprine, l'ANICAP s'engage pleinement dans le soutien des travaux menés par CAPGENES.

GÉNÉTIQUE CAPRINE

En 2025, Capgènes a mené, avec le soutien financier de l'ANICAP, un **ensemble d'actions au service de la transition agroécologique** et de la **performance des élevages caprins,** principalement à travers des travaux sur la **sélection génétique, la reproduction et l'innovation.**

Les actions se sont articulées autour de plusieurs axes majeurs :

- **Étude de la résistance génétique au lentivirus caprin (CAEV)** : participation au projet LENTICAP.
- **Renforcement des critères de durabilité des carrières**, via l'avancement des travaux sur la longévité et la maturité, avec le développement de modèles d'indexation génomique et les premières intégrations en cours dans l'objectif de sélection caprin.
- **Poursuite de l'amélioration de la résistance à la tremblante**, grâce à la gestion ciblée du gène PRP222 dans les accouplements programmés, permettant une augmentation significative de la fréquence d'animaux porteurs d'allèles de résistance en races Alpine et Saanen.
- **Développement de la résistance génétique au parasitisme gastro-intestinal**, avec la poursuite des protocoles d'infestation expérimentale des boucs, l'obtention de premiers résultats sur l'héritabilité de la résistance, et l'entrée au catalogue d'IA des premiers boucs présentant une moindre sensibilité parasitaire.
- **Accompagnement et optimisation de la reproduction**, avec l'analyse de la fertilité nationale, l'amélioration des performances de l'insémination animale, le développement de la semence sexée, et des études spécifiques sur les facteurs de production de semence, notamment en race Saanen.
- **Appui technique, veille réglementaire et diffusion**, incluant une veille active sur les dossiers européens liés à la reproduction (PMSG), des travaux de recherche appliquée (IA sur chevrettes, nouveaux protocoles), et une valorisation régulière des résultats auprès de la filière et des éleveurs.

Ces actions ont été menées en partenariat étroit avec les acteurs du programme Gènes Avenir, ainsi qu'avec les structures de recherche et développement (Idele, INRAE).

Capgenes
L'excellence caprine

L'ANICAP membre d'APIS-GENE

APIS-GENE est une société de financement et de pilotage de la recherche en génétique animale, créée en 2003 à l'initiative des filières de ruminants. Sa mission est de soutenir, orienter et valoriser les programmes de recherche et d'innovation, en particulier en génomique, afin d'améliorer la performance, la durabilité et la résilience des élevages français.

Depuis avril 2025, l'ANICAP fait partie du cercle des actionnaires d'APIS-GENE.

Une collaboration qui s'annonce fructueuse et permettra d'avancer au bénéfice de la filière laitière caprine, comme à celui des autres filières représentées au sein d'APIS-GENE, ceci afin de contribuer à les rendre toujours plus résilientes et durables.

L'ANICAP mobilisée face aux défis du changement climatique

Le changement climatique représente aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble des secteurs économiques, et en particulier pour l'agriculture, directement exposée aux aléas météorologiques, à la raréfaction de l'eau, aux irrégularités de production fourragère, et plus largement à l'évolution des écosystèmes.

Face à l'intensification des événements extrêmes tels que les canicules ou les inondations, l'Union européenne et la France ont défini des stratégies ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation des pratiques agricoles : le Pacte vert (Green Deal), le plan stratégique national dans le cadre de la PAC, ou encore la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) visent à accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus résilients et durables.

Dans ce contexte, la filière caprine est elle aussi concernée. Elle doit adapter ses pratiques pour faire face aux impacts du changement climatique tout en contribuant aux efforts de réduction des émissions de GES. Elle s'engage ainsi dans la mise en œuvre de solutions durables, à tous les niveaux : élevage, bâtiments, production fourragère et transformation fromagère, etc. Cette dynamique se concrétise à travers des projets s'inscrivant dans sa feuille de route CAP'CLIMAT.

ENVIRONNEMENT | LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les espèces fourragères estivales : des pistes intéressantes pour les fromages AOP-IGP dans un contexte de changement climatique

Caractériser les effets de l'introduction de nouvelles espèces fourragères estivales sur les exploitations et la qualité des fromages AOP-IGP (zone AOP Picodon pour les caprins), dans un contexte de changement climatique, c'est l'objectif du **projet Festig (2023-2025).**

L'année 2025 a permis de finaliser l'analyse et la valorisation des résultats de l'expérimentation conduite à l'été 2024 sur l'impact du pâturage de sorgho comparé à de la luzerne sur la production laitière et la transformation en Picodon AOP.

Ces résultats ont été diffusés auprès des acteurs de la filière caprine et des filières sous IG, et ont alimenté des travaux de capitalisation méthodologique « de la fourche à la fourchette ». **Le sorgho apparaît ainsi comme un levier pertinent pour sécuriser l'alimentation estivale** et prolonger la période de pâturage, sous réserve d'une adaptation des rations aux objectifs des éleveurs et éleveuses et du respect des cadres définis par les filières AOP.

Un projet piloté par le Ceraq et Idele, cofinancé par l'ANICAP.

Pour en savoir plus : *https://www.ceraq.fr/project/festig/*

CAP'2ER® : l'outil de référence en agriculture pour atténuer l'impact des exploitations caprines sur le changement climatique

Chiffres clés

2 462 diagnostics CAP'2ER® réalisés
(sur environ 5 700 exploitations caprines laitières)

858 CAP'2ER® Niveau 1 conseiller
1152 CAP'2ER® Niveau 1 en autodiagnostic
452 CAP'2ER® Niveau 2

Empreinte carbone brute moyenne : **1,5 kg eq.CO2/l**

La diffusion de cet outil est assurée via le déploiement du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage caprin, le projet Elevages Caprins Durables et, à date, la stratégie Ferme bas carbone pour les Pays de la Loire (niveau 2).

Données au 1er janvier 2026 (Source : Idele, CAP'2ER®)

Afin de favoriser l'appropriation de l'outil CAP'2ER® par les acteurs de terrain, éleveurs et techniciens, l'ANICAP a organisé avec Idele deux temps d'échanges à la fin de l'année 2025 :

- Le jeudi 4 décembre : webinaire **« Élevage caprin : activer les bons leviers pour allier performance et durabilité »** à destination des éleveurs ;
- Le jeudi 18 décembre : réunion TEAMS **« Lever les freins à l'utilisation de CAP'2ER® »** à destination des conseillers formés à l'outil.

ENVIRONNEMENT | LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vers des élevages caprins durables

C'est l'ambition du projet **Elevages caprins durables (2022-2026)** qui a un double objectif :

- Mettre en place un **observatoire de la durabilité** des élevages caprins en déployant l'outil CAP'2ER® de niveau 1 avec des indicateurs économiques et sociaux auprès de 475 éleveurs ;
- **Déployer l'outil CAP'2ER® de niveau 2** avec des indicateurs économiques et sociaux auprès d'une centaine d'éleveurs ambassadeurs.

En 2025, le taux de réalisation atteint 87 % pour les diagnostics CAP'2ER® de niveau 2 et 46 % pour les diagnostics de durabilité (CAP'2ER® de niveau 1 élargi).

Au cours de l'année 2025, **les fiches systèmes CAP'2ER®** ont été mises à jour. Elles permettent aux conseillers et aux éleveurs de situer leurs résultats par rapport à ceux de systèmes similaires.

8 fiches ont été rééditées en fonction de la valorisation du lait (livreur ou fromager) et du système alimentaire :

- Livreur affouragement en vert
- Livreur enrubannage ou ensilage d'herbe
- Livreur ensilage de maïs
- Livreur foin de légumineuses
- Livreur pâturage
- Fromager foin de légumineuses
- Fromager pastoral
- Fromager pâturage

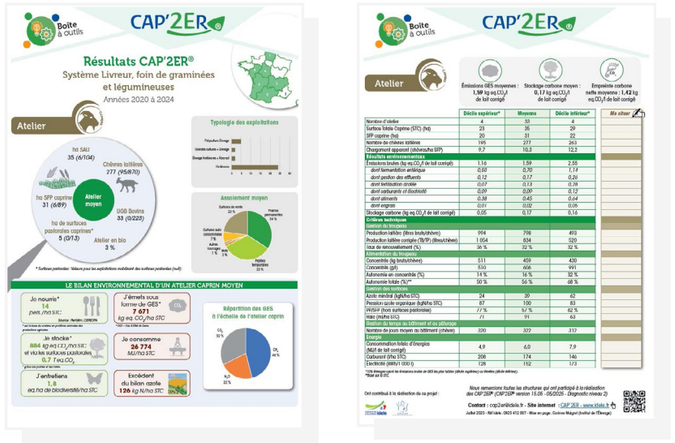

Figure 4. Exemple d'une fiche système livreur, foin de graminées et légumineuses

Des fiches leviers devraient également être publiées au cours de l'année 2026.

Un projet CASDAR FAM piloté par Idele et cofinancé par l'ANICAP.

D'autres projets en cours sur l'atténuation du changement climatique :

- **PEI R3DCap (2025-2027)** : identifier et évaluer des pratiques novatrices contribuant à une atténuation forte des GES en s'appuyant sur 8 collectifs d'éleveurs caprins en Nouvelle-Aquitaine, le réseau REDCap et la station expérimentale de l'Inrae à Lusignan (Patuchev).
- **Projet GoAtt'Innov (2025-2028)** : projet miroir du PEI R3DCap en Pays de la Loire.
- **Projet MéthaCaPradel (2025-2026)** : standardiser un protocole de mesure des émissions de méthane en élevage caprin (Station du Pradel, Idele).
- **Projet METHAdOC (2025-2027)** : évaluer le levier génétique pour atténuer les émissions de GES en élevage de petits ruminants (Inrae, financement région Centre-Val de Loire).

Adapter les exploitations caprines au changement climatique : des solutions existent !

Le projet **CAP'Climat Territoires (2022-2025)** avait pour objectif de faire émerger localement des solutions d'adaptation des élevages caprins au changement climatique.

Les échanges avec 7 groupes d'éleveurs mis en place dans les différentes régions caprines (cf. carte ci-dessous) se sont poursuivis et terminés en 2025.

Les groupes d'éleveurs mobilisés dans le projet Cap'Climat Territoires et les réunions organisées en 2025

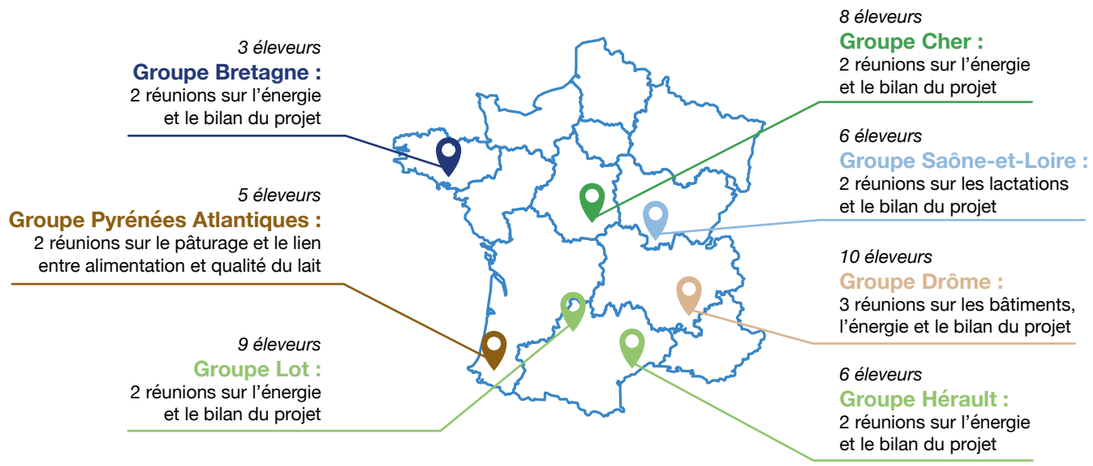

Des fiches synthèses du projet disponibles par région :

Figure 5. Carte interactive pour retrouver les fiches synthèses du projet Cap'Climat Territoires

Climat'Cap : un jeu sérieux innovant qui invite les éleveurs caprins et les apprenants à explorer collectivement des solutions concrètes pour adapter leur système fourrager face aux aléas climatiques. Désormais disponible !

ENVIRONNEMENT | LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En parallèle, le **kit pédagogique** Dura-Clim sur l'adaptation, l'atténuation et la durabilité des élevages caprins qui vise à sensibiliser les apprenants futurs éleveurs à ces thématiques a été finalisé. Il comprend :

- **Un jeu de cartes** à mobiliser en classe par les enseignants et à adapter selon le niveau (Lycée, BPREA, BTS, CS).

Figure 6. Exemple de cartes issues du kit pédagogique Dura-Clim

- **Une plateforme interactive** pour recenser toutes les ressources sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (qui se veut être une véritable boite à outils pour les éleveurs et techniciens).

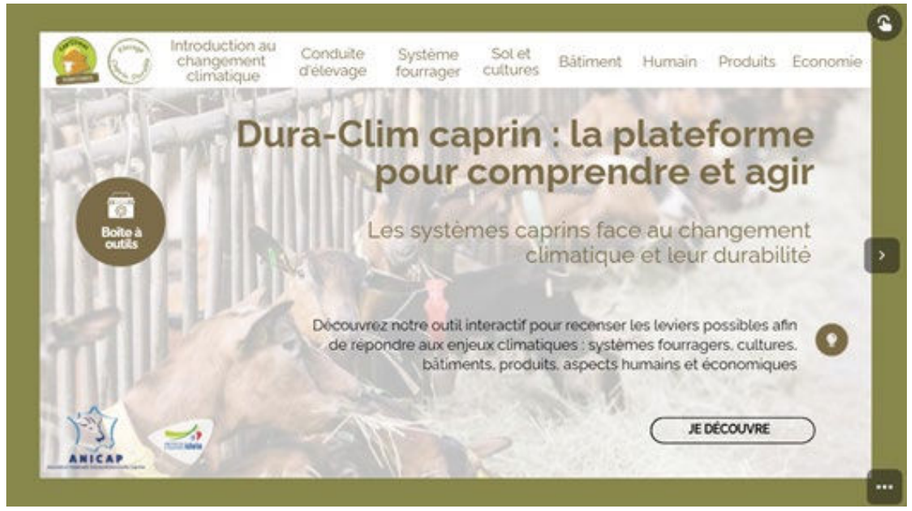

Figure 7. Plateforme interactive Dura-Clim

Ce kit pédagogique a été créé en collaboration avec le projet Elevages caprins durables.
Livrables disponibles sur le site internet de CAP'Climat Territoires : https://idele.fr/CapClimatTerritoires/
Un projet piloté par Idele et financé par l'ANICAP.

ENVIRONNEMENT | LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La stratégie de l'ANICAP en matière de lutte contre le changement climatique est définie dans sa feuille de route CAP'Climat mise à jour chaque année.

Il existe d'autres projets au service de la filière caprine dans un contexte d'adaptation au changement climatique :

- **BATCOOL (2021-2025) : des bâtiments adaptés aux températures élevées pour les caprins et les ovins (viande et lait).**

  Ce projet piloté par la Chambre d'agriculture d'Occitanie visait à proposer des solutions pour adapter les bâtiments d'élevages de petits ruminants aux fortes chaleurs.

  Livrables disponibles :

  - **Fiches techniques sur différentes thématiques** : ventilation, rayonnement et implantation du bâtiment avec des résultats et des témoignages d'éleveurs.
  - **Vidéos témoignages de 5 minutes sur différentes thématiques :** rayonnement, implantation, ventilation naturelle et ventilation mécanique.

- **OCALIPRO (2023-2027) : optimiser la conduite alimentaire des élevages caprins et ovins laitiers pour une meilleure efficience protéique.**

  Face au constat d'une faible autonomie protéique des élevages de petits ruminants laitiers, ce projet CASDAR piloté par Idele ambitionne d'accompagner les éleveurs et les acteurs de la formation et du conseil, avec l'appui de la recherche, dans la mise en oeuvre de démarches d'amélioration de l'efficience alimentaire en s'appropriant les nouvelles méthodes de rationnement.

  - Mise à jour du guide « L'alimentation pratique des chèvres laitières »

- **Climat Picodon (2025-2028) :** un projet lauréat du Plan Agriculture Méditerranée (PAM) pour adapter la filière Picodon AOP au changement climatique.

- **L'UMT SC3D (2024-2029) : l'Unité Mixte Technologique Systèmes Caprins Durables de Demain.**

  Son objectif est de développer, autour d'une dynamique régionale (Nouvelle-Aquitaine) élargie aux autres bassins laitiers caprins, un lieu de création de références nationales répondant aux enjeux de la filière en matière de transition agroécologique, en allant vers des systèmes plus durables et résistants aux aléas. En ce sens, l'UMT SC3D est impliquée dans de nombreux projets tels que BATCOOL, OCALIPRO, etc.

DURABILITÉ DE LA FILIÈRE | LES DÉMARCHES DE PROGRÈS

Des démarches de progrès pour assurer la durabilité de la filière laitière caprine

La filière caprine est une filière résiliente, de progrès et créatrice de valeur. Elle souhaite continuer à persévérer en ce sens pour rester une filière jeune, dynamique et durable.

Le Code Mutuel des Bonnes Pratiques en Elevage Caprin a été initié avec ces objectifs en tête, et c'est à présent notre feuille de route CAP'RSE, qui regroupe l'ensemble des enjeux de durabilité auxquels est confrontée la filière laitière caprine, qui sera la colonne vertébrale de nos actions au cours des prochaines années.

Par ailleurs, au national comme en régions, l'ANICAP s'engage pour la durabilité et le progrès technique en soutenant les travaux menés par les interprofessions régionales avec leurs partenaires locaux, au service de l'ensemble des acteurs de la filière sur le terrain.

CAP'RSE, la démarche RSE de la filière caprine

En 2025, l'ANICAP a pu finaliser sa démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), sur la base de la norme ISO 26030 qui est spécifique au secteur agro-alimentaire. Le document est désormais accessible en ligne sur le site *anicap.org*.

Le Code Mutuel : une démarche de progrès pour tous les élevages caprins

Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Elevage Caprin, mis en place pour la première fois en 2004 par l'ANICAP, est une **démarche collective de progrès** qui a pour objectif d'accompagner les éleveurs et éleveuses dans la **maîtrise de leurs pratiques d'élevage** et de **mettre en valeur leur professionnalisme et leur savoir-faire.**

Elle permet de souligner le **respect de pratiques d'élevages communes** et d'être en mesure de témoigner collectivement et objectivement de ce travail auprès des parties prenantes de la filière (pouvoirs publics, distributeurs, détaillants, associations, etc.).

Cette démarche, **socle de base de la filière caprine**, a évolué dans le temps au rythme des changements techniques, réglementaires, sociétaux et climatiques, et nous en sommes désormais à la quatrième version, qui prend davantage en compte le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Pour l'éleveur ou l'éleveuse, adhérer permet avant tout de s'engager dans une démarche de progrès, d'**interroger ses pratiques et d'améliorer celles-ci**, le cas échéant, sur les conseils d'un technicien.

Le Code Mutuel en quelques chiffres :

- **98 techniciens formés**
- **1 855 producteurs adhérents**
- **87% de producteurs livreurs adhérents, 4% de producteurs fermiers et 9% de mixtes**
- **~ 570 visites sur l'année 2025**

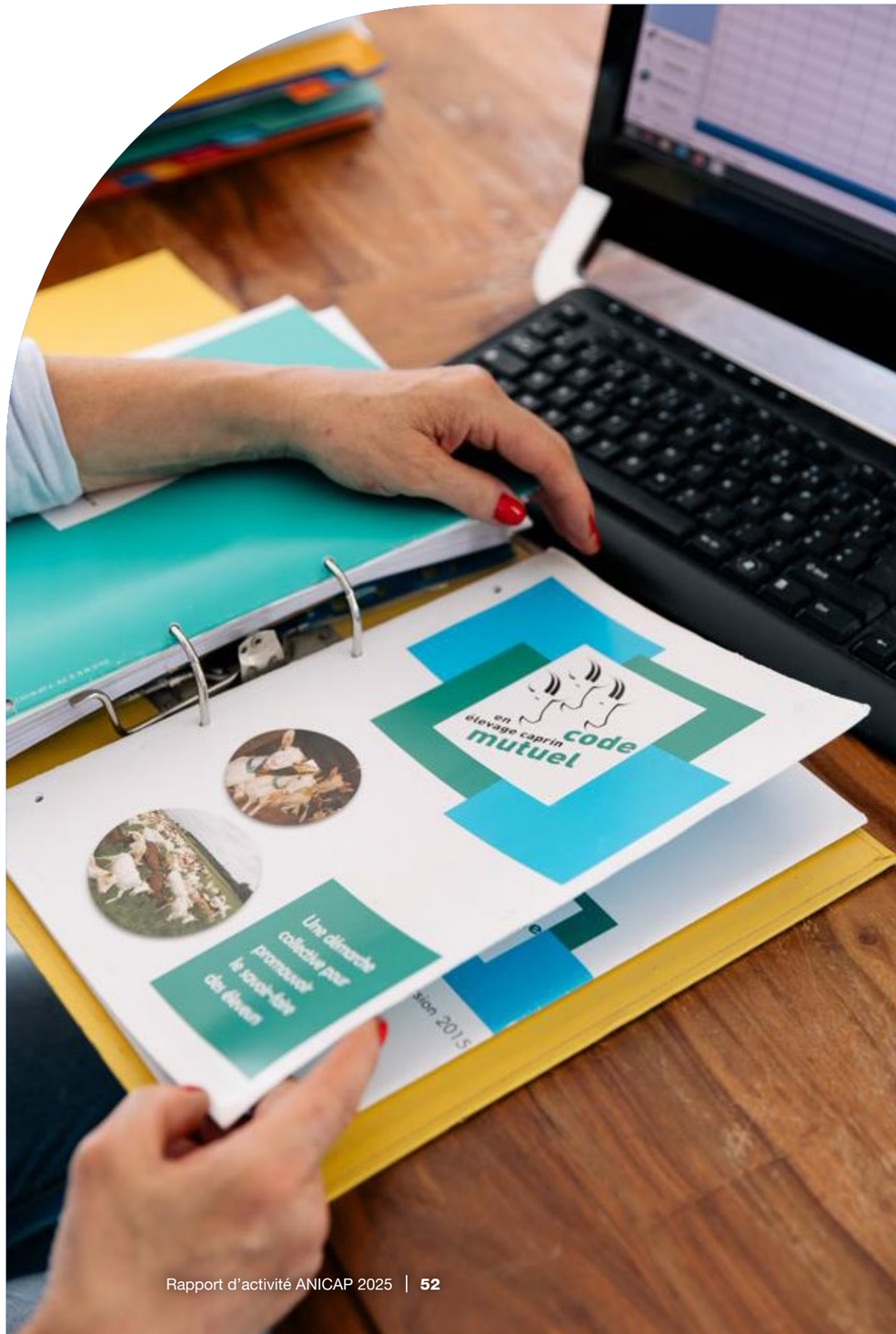

LES ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL

En 2025, l'ANICAP a renforcé son soutien à ses cinq interprofessions régionales afin de leur permettre de déployer des actions adaptées aux spécificités de leurs territoires respectifs.
Elle a également contribué au financement de projets régionaux d'intérêt national et a poursuivi son engagement en faveur de la diffusion sur le terrain de la démarche Code Mutuel, ainsi que des actions de communication à l'échelle régionale.

ANICAP
Pays de la Loire-Bretagne

En 2025, le soutien de l'ANICAP a permis à l'ANICAP Pays de la Loire-Bretagne de poursuivre ses actions autour de la qualité du lait, de la promotion de la filière caprine régionale et du développement technique, notamment à travers le réseau Cap'Qualité, et l'organisation de journées techniques. Des opérations de communication et de valorisation du métier d'éleveur ont été menées lors de salons régionaux (Olympiades des métiers, SPACE, Capr'Inov, Tech'Élevage). Elles ont permis de renforcer la visibilité de la filière et de soutenir l'installation et la transmission en Pays de la Loire-Bretagne.

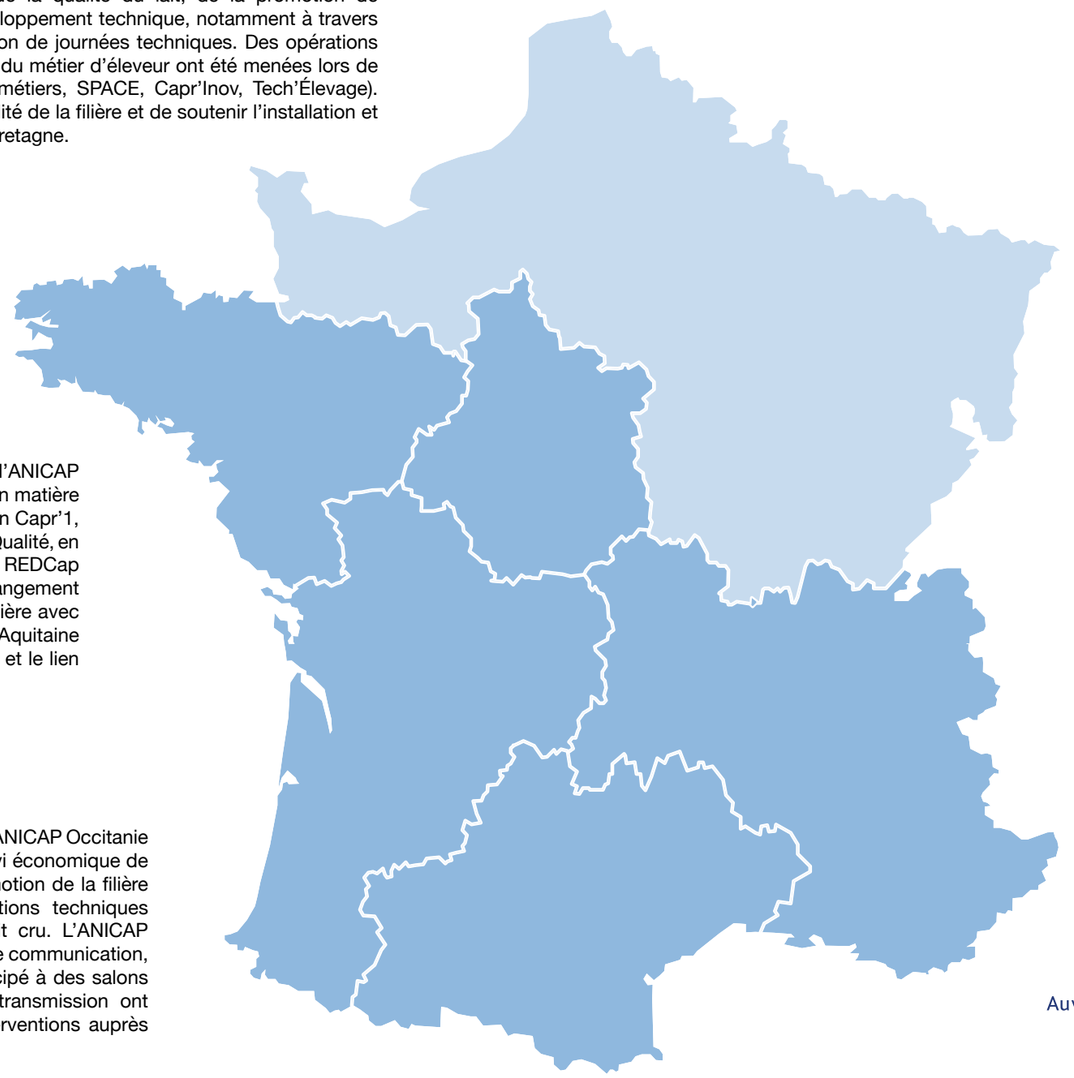

ANICAP
Nouvelle-Aquitaine

En 2025, le soutien de l'ANICAP a permis à l'ANICAP Nouvelle-Aquitaine de poursuivre ses actions en matière d'installation-transmission dans le cadre du plan Capr'1, en matière de qualité du lait avec le réseau Cap'Qualité, en matière de diffusion technique avec les actions REDCap portant sur l'autonomie alimentaire et le changement climatique, et en matière de promotion de la filière avec la Route des fromages de chèvre de Nouvelle-Aquitaine qui vise à renforcer la valorisation des produits et le lien avec le grand public et les consommateurs.

ANICAP
Occitanie

En 2025, l'ANICAP a apporté un soutien à l'ANICAP Occitanie afin de structurer son action autour du suivi économique de la filière, de la qualité du lait et de la promotion de la filière caprine régionale, et de piloter des actions techniques comme le Code mutuel et le groupe lait cru. L'ANICAP Occitanie a également mené des actions de communication, organisé des journées techniques et participé à des salons professionnels. Enfin, l'installation et la transmission ont constitué un axe prioritaire, avec des interventions auprès des jeunes et des partenaires de la filière.

LES ACTIONS RÉGIONALES D'INTÉRÊT NATIONAL

ANICAP
Centre-Val de Loire

En 2025, l'ANICAP a soutenu l'ANICAP Centre-Val de Loire pour dynamiser la filière caprine régionale, en renforçant l'animation interprofessionnelle et en développant des actions autour du lait cru. Elle a également appuyé des initiatives de promotion des fromages AOP régionaux, notamment via une présence sur des salons professionnels (Ferme Expo Tours, Mondial du Fromage) et des actions de communication digitale, contribuant ainsi à accroître la visibilité et l'attractivité de la filière régionale.

Partages d'expériences et retours sur les projets régionaux

Tous les ans, les cinq interprofessions régionales se réunissent à Paris, à la Maison du Lait, avec le Conseil d'Administration de l'ANICAP en Comité des Interprofessions Régionales. C'est l'occasion pour elles de présenter les différentes actions menées dans leurs régions respectives.
Ces retours d'expériences et ces échanges permettent d'adapter certains projets aux problématiques locales et de mieux cerner les besoins des uns et des autres, tout en mutualisant des résultats pour faire avancer la filière laitière caprine à l'échelle de tout le territoire.

ANICAP
Auvergne-Rhône-Alpes-PACA

En 2025, l'ANICAP a soutenu l'ANICAP AURA-PACA pour mener des actions visant à renforcer la communication et l'attractivité de la filière caprine. La filière s'est mobilisée lors d'événements régionaux et a organisé une journée dédiée à l'installation rassemblant plus de 110 participants. Des actions de promotion ont été déployées via les réseaux sociaux et des outils pédagogiques. L'enjeu majeur reste le renouvellement des générations, avec une orientation renforcée vers la valorisation des métiers pour susciter des vocations et assurer la pérennité de la filière.

Promouvoir la filière et ses produits : une action clé de l'ANICAP

L'ANICAP déploie en France et à l'international de nombreuses actions de promotion collective visant à valoriser les fromages de chèvre français, mais également l'ensemble de la filière laitière caprine et les métiers d'éleveur et d'éleveuse de chèvres.

L'interprofession s'attache à faire connaître la filière et ses savoir-faire auprès d'un large public, notamment à travers des campagnes de communication triennales menées en France et en Allemagne, ainsi que par sa présence lors de nombreux événements annuels. Ceux-ci incluent aussi bien des salons grand public, comme le Salon International de l'Agriculture, que des rendez-vous professionnels majeurs tels que le SPACE, le Sommet de l'Élevage ou Capr'Inov.

Elle soutient par ailleurs différents événements portés par des partenaires clés, contribuant à la mise en valeur des produits au lait de chèvre et, plus largement, de la filière caprine.

PROMOUVOIR
LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Le Challenge France Terre de Lait des Lycées Agricoles

En 2025, l'ANICAP a décidé de devenir partenaire du Challenge France Terre de Lait des Lycées Agricoles organisé par le CNIEL, ouvrant le concours aux élevages caprins pour l'édition 2025-2026.

Cinq places étaient ouvertes aux élevages caprins. Quatre lycées se sont inscrits pour cette première édition caprine : l'Agro campus des 2 Vallées (Centre-Val de Loire), la MFR Ireo Les Herbiers (Pays de la Loire-Bretagne), la MFR de Rollancourt (Hauts-de-France) et le Lycée Agricole Olivier de Serres (Auvergne-Rhône-Alpes).

Les groupes de lycéens ont dû étudier une ferme caprine de leur région. Le dossier devait être constitué de 5 pages devant resituer la ferme dans son bassin laitier à l'aide des chiffres de la conjoncture caprine nationale et régionale, et de 10 pages présentant une action mise en place par l'éleveur ou l'éleveuse pour assurer la pérennité de sa ferme et expliquant comment cette action se rapprochait de la démarche CAP'RSE de la filière laitière caprine.

La remise des dossiers pour étude du jury a été fixée au 13 mars 2026 et la finale à Paris à la Maison du Lait au 26 mars 2026.

En intégrant le « Challenge des Lycées », l'ANICAP souhaite aller à la rencontre des futures générations d'éleveurs et d'éleveuses de chèvres, ainsi que du corps enseignant, pour leur présenter la filière, ses projets et son engagement pour l'installation-transmission et le renouvellement des générations.

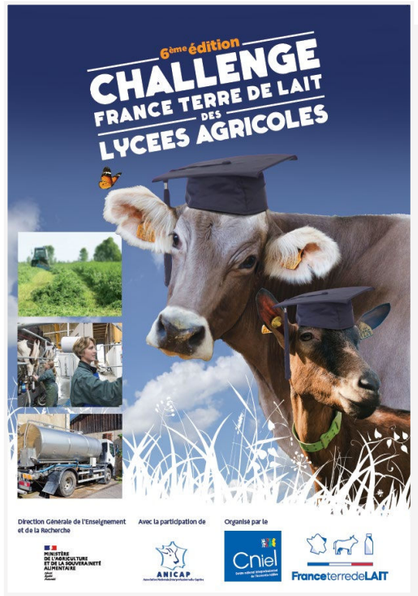

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Depuis de nombreuses années, l'ANICAP mène des actions de promotion collective en faveur des fromages de chèvre en France et à l'export.

Un programme efficace de communication en France

Les fromages de chèvre
Goûtez leurs différences!

Des actions pour ancrer les fromages de chèvre dans la consommation quotidienne des Français

L'ANICAP agit depuis de nombreuses années afin de valoriser la diversité des fromages de chèvre dans toutes leurs dimensions auprès du grand public, à travers les médias et sur les réseaux sociaux, dans l'objectif d'augmenter la notoriété des fromages de chèvre sur tout le territoire et d'augmenter leur consommation au quotidien.

En 2022, l'ANICAP avait confié sa campagne triennale 2022-2025 à l'agence Mediapilote basée à Nantes par suite d'un appel d'offres. Le programme mis en oeuvre de début 2023 à novembre 2025 était articulé autour de plusieurs axes stratégiques dans une communication au ton convivial, moderne et tendance, destinée à toucher un coeur de cible constitué par les femmes de plus de 25 ans responsables des achats du foyer :

- **Valoriser les recettes, les producteurs et les nuances de goûts** : en 2025, une dernière saison des « Duos Chèvrissimes » qui mettaient en compétition deux éleveurs ou éleveuses réalisant une recette à base de fromage de chèvre a été reconduite avec la cheffe Cécile Michel (@macuisinenethousiaste). Cette action a été complétée par un jeu-concours permettant de gagner un week-end à la ferme afin de faire participer activement notre audience. Elle a été menée lors de deux temps forts, au printemps et à l'automne. Par ailleurs, toujours pour répondre à cet axe, la campagne média digitale basée sur des animations vidéo courtes de 15 secondes a été reconduite elle aussi en 2025 pour valoriser des recettes présentes sur le site www.fromagesdechevre.com sur la thématique d'une cuisine rapide, facile et économe, à raison d'une recette par mois, sous le slogan « On en fait tout un plat » ;

- **Développer la consommation** : le partenariat mis en place en 2023 avec l'application Jow, qui permet de préparer son panier de courses selon les recettes que l'on souhaite réaliser et comptabilise plus de 588 000 followers sur Instagram, s'est poursuivi en 2025. Deux recettes ont été créées et diffusées pour mettre en avant le chèvre frais et la bûchette de chèvre auprès de plusieurs millions d'utilisateurs de l'application pendant trois semaines. L'opération a comptabilisé plus de 4,7 millions d'impressions et 1 millions de vues de la vidéo. Sur trois ans, ce sont 10,1 millions d'impressions qui ont été obtenues au total avec Jow et 1,8 millions de vues des vidéos recettes réalisées. L'action a généré +117 000 ventes à l'unité de fromages de chèvre.

- **Valoriser le travail des producteurs et productrices de lait de chèvre** : pour présenter le travail et le quotidien des éleveurs et des éleveuses au grand public, de nouvelles vidéos « Questions pour un éleveur de chèvres » ont été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, ainsi que sur la plateforme YouTube et au format pub sur des sites culinaires. Elles ont cumulé plus de 27,5M d'impressions et 17,8M de vues à 100%, pour un total sur 3 ans de 60M d'impressions et 31,8M de vues à 100%.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Enfin, toutes ces thématiques ont été abordées sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) via des publications régulières sur les comptes Fromages de chèvre et des partenariats avec des micro-influenceuses.

Les actions réalisées sur les trois ans ont donné les résultats suivants :

159 millions
de contacts et impressions sur internet,

85,1 millions
de vidéos vues,

260 450
clics vers le site
www.fromagesdechevre.com,

Environ **4,6 millions**
de couverture totale
des posts Facebook et Instagram,

Environ **155 600**
interactions totales
sur les posts Facebook et Instagram,

Le taux d'engagement est passé de 2 à 4.2% sur Facebook et de 2.6 à 6% sur Instagram.

Le programme de la triennale avec Mediapilote se terminant en novembre 2025, l'ANICAP a lancé un appel d'offres pour la triennale 2026-2028 en septembre 2025. Cette nouvelle triennale fera la promotion des Produits au lait de chèvre en incluant l'ultra frais et le lait UHT, sous un logo remanié « Le chèvre : fromages · yaourts · lait ». À l'issue de cet appel d'offres, c'est l'agence Mediapilote qui a de nouveau remporté la triennale et qui poursuivra donc sa collaboration avec l'ANICAP à partir de janvier 2026.

Le chèvre
fromages · yaourts · lait

Questions pour un éleveur de chèvres - Que faites-vous toute la journée ?

Outre ce programme triennal, l'ANICAP met en avant tous les types de fromages de chèvre via le site internet *https://www.lechevre.fr/* et les réseaux sociaux, notamment grâce à de nombreuses recettes dont les visuels sont mis à la disposition des médias et des acteurs de la filière à travers une médiathèque. 12 nouvelles photos, dont 11 nouvelles recettes, ont ainsi été réalisées en 2025.

L'ANICAP assure également la promotion des producteurs qui le souhaitent via sa plateforme *www.outrouvermonfromagedechevre.fr*, qui permet aux internautes de géolocaliser les fabricants de fromages de chèvre, fromagers fermiers, artisanaux ou laiteries, à proximité de chez eux.

En parallèle de ce programme, l'ANICAP communique régulièrement auprès de la presse grand public et professionnelle pour promouvoir les produits au lait de chèvre, la filière et le métier d'éleveur, en travaillant avec l'agence RP Esperluette & Associés basée près de Rennes. En 2025, les relations presse grand public ont atteint plus de 277 millions de personnes, pour un équivalent publicitaire – c'est-à-dire le budget qui aurait été nécessaire pour un achat d'espace correspondant – estimé à 747 K€ ; les relations presse professionnelle ont quant à elles touché 3 millions de personnes pour un équivalent publicitaire estimé à 191K€.

L'ANICAP diffuse également de la documentation pédagogique destinée aux scolaires telle que la brochure Salut les caprins pour les classes de CM1-CM2, ainsi qu'un guide pédagogique sur la filière caprine réservée aux enseignants. L'objectif est de mieux faire connaître le métier et les produits au lait de chèvre, et pourquoi pas, sur le long terme, de susciter des vocations !

Dossier de presse printemps 2025

PROMOUVOIR
LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

La filière engagée sur les salons professionnels et grand public

L'ANICAP, toujours présente dans les grands événements agricoles pour mieux faire connaître la filière et ses métiers.

L'ANICAP travaille non seulement à mieux faire connaître les produits au lait de chèvre, mais aussi la filière et les opportunités d'emplois qu'elle offre, que ce soit en qualité de chef·fe d'exploitation ou de salarié·e, lors des grands salons agricoles.

Salon International de l'Agriculture, du 22 février au 2 mars 2025 à Paris : l'ANICAP était présente comme chaque année au Salon de l'Agriculture au Parc des expositions de la Porte de Versailles. Le stand était animé par divers ateliers : découverte du métier de chevrier et de chevrière en présence d'éleveurs et d'éleveuses (formés comme éleveurs témoins par la FNEC avec le soutien financier de l'ANICAP), dégustation de fromages de chèvre avec des experts fromagers en collaboration avec l'École Française du Fromage, atelier culinaire pour découvrir des recettes rapides et faciles aux fromages de chèvre, présentation sur casque VR de l'application Caprin360 et jeux de questions/ réponses pour gagner des goodies.

SPACE, du 15 au 18 septembre 2025 à Rennes : L'année 2025 a marqué les cinq ans de présence de l'ANICAP au SPACE. Dans le hall dédié aux filières ovine et caprine, avec Capgènes et l'ANICAP Pays de la Loire-Bretagne, l'interprofession a pu présenter son rôle et ses actions sur le territoire et répondre aux questions des futur·es candidat·es à l'installation à l'aide de la roue à l'installation, de quiz sur la filière et de la présentation de l'application Caprin360 qui permet de visiter une chèvrerie sur casque de réalité virtuelle. Pour la première fois, le concours des laiteries a récompensé à la fois les éleveurs bretons et ligériens. Un franc succès en plus d'un moment convivial pour échanger sur les dynamiques régionales de la filière laitière caprine !
Le salon a pu compter sur la présence de 1 200 exposants et 100 000 visiteurs.

Sommet de l'Elevage, du 6 au 10 octobre 2025 à Clermont-Ferrand : malgré un contexte sanitaire compliqué, l'ANICAP était présente comme tous les ans au Sommet de l'Élevage. Accompagnée de trois interprofessions régionales (l'ANICAP AURA-PACA, l'ANICAP Centre-Val de Loire et l'ANICAP Occitanie), ainsi que de Capgènes, elle a pu aller à la rencontre des producteurs et des personnalités politiques régionales, pour présenter les dynamiques de la filière et les projets locaux (à l'image de la rénovation de la fromagerie de la ferme expérimentale du Pradel). Comme pour le SPACE, des quiz sur la filière et l'application Caprin360 ont été présentés aux futurs candidats à l'installation.
1 700 exposants et 104 000 visiteurs professionnels se sont rendus à la Grande Halle d'Auvergne pour cette édition 2025.

Capr'Inov 2025, du 26 au 27 novembre 2025 à Niort : partenaire de l'événement, l'ANICAP était présente pour la 10ème édition de l'unique salon 100% caprin. Sur le stand commun avec l'Institut de l'Elevage et dans un pôle interprofessionnel avec les interprofessions régionales présentes (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire-Bretagne et Centre-Val de Loire), l'ANICAP a pu présenter les actions et projets de l'interprofession au national, et les opportunités d'installation-transmission en régions. Ces deux jours ont compté 210 exposants, et plus de 8300 visiteurs dont 1000 jeunes en formation.

PROMOUVOIR
LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

Un programme de communication en Allemagne

Depuis plusieurs années, l'ANICAP fait la promotion des fromages de chèvre en Allemagne, premier marché à l'export pour les fromages français, dont les fromages de chèvre.
La campagne triennale débutée en 2023 après un appel d'offres avec l'agence ff.k située à Hambourg s'est terminée en novembre 2025. Tout au long de l'année 2025, les actions déjà mises en place depuis deux ans se sont poursuivies, comme la diffusion de recettes aux fromages de chèvre français ou la présentation de ces derniers sur les réseaux sociaux ou sur le site internet allemand de la collective, www.ziegenkäse-aus-frankreich.de. Les partenariats avec des plateformes culinaires telles que Kitchen Stories ont été renouvelés, comme les événements culinaires organisés avec des influenceurs, ainsi que la présence des fromages de chèvre français au Gourmet Festival à Düsseldorf (100 000 visiteurs), pour aller à la rencontre du grand public.

La campagne 2025 a obtenu de très bons résultats :

2,5 millions impressions sur Facebook et Instagram,

+28% followers sur Facebook et Instagram,

821k impressions sur Pinterest,

541k impressions sur YouTube,

1,6 millions impressions pour la campagne avec la plateforme KitchenStories,

144k impressions pour la campagne Ambassadeur avec dîners-rencontres,

571k impressions pour les coopérations avec des influenceurs,

2198 contacts de dégustation sur le stand au Gourmet Festival Düsseldorf, lequel a attiré 100k visiteurs.

Comme pour la campagne française, à l'issue de la triennale 2023-2025, l'ANICAP a organisé un appel d'offres pour poursuivre la promotion des fromages de chèvre en Allemagne. C'est l'agence Rocket X, située à Stuttgart et spécialisée dans le digital, qui a remporté la campagne 2026-2028 devant débuter en janvier 2026.

PROMOUVOIR
LA FILIÈRE ET SES PRODUITS

ANICAP
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

A PROPOS DE L'ANICAP

Créée en 1983, l'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de chèvre, les entreprises laitières privées et les coopératives laitières.

Elle porte l'objectif commun de ses trois collèges d'oeuvrer pour une filière laitière caprine durable, résiliente et créatrice de valeur, ancrée dans les territoires et à l'écoute de la société civile.

www.anicap.org